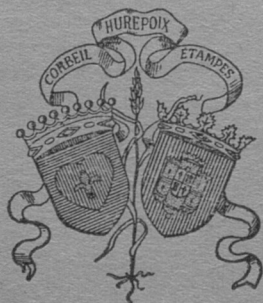


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

60^e ANNÉE



PARIS
1954

TABLE DES MATIÈRES

R. P. GRÉGOIRE. — Les Villageois d'Étiolles au XVIII ^e siècle.	3
Georges HARLÉ. — Etréchy en Ile-de-France. Sully, seigneur de Vaucelas et d'Etréchy	19
G. ESTOURNET. — La maison de Massy et ses pierres tombales. (1080-1467) (suite). Jean de Garençières. Terdual de Kermoisan	23
Robert de COURCEL. — Louis XV et la deuxième Dauphine à Corbeil	47

VARIÉTÉS

M. CORNAND. — Reclassement de la Bibliothèque municipale de Corbeil-Essonnes.	52
P. CAVAILLER. — Les ruines de Notre-Dame de Corbeil	53
Les archives de Fleury-en-Bière.	54

CHRONIQUE

André CROS. — La « fusion » de Corbeil et d'Essonnes.	55
La remise en état du Musée Saint-Jean	55
BIBLIOGRAPHIE	57
NÉCROLOGIE	58

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

60^e ANNÉE



PARIS
1954

Les villageois d'Etiolles au XVIII^e siècle

Au cours d'une série de conférences organisée pendant l'hiver 1950-1951 par la municipalité de Corbeil, le Révèrend Père Grégoire, alors supérieur du Couvent du Saulchoir, à Etiolles, parla des villageois d'Etiolles au XVIII^e siècle. Cette conférence était le fruit d'un laborieux dépouillement des archives communales d'Etiolles et de longues recherches aux Archives Nationales et Départementales et à la Bibliothèque Nationale. Elle exposait brièvement, clairement et agréablement l'évolution démographique d'un petit village d'Ile-de-France au XVIII^e siècle. Il eut été bien dommage que ce travail sérieux, méthodique et fort intéressant ne fût pas imprimé et nous avons demandé à l'auteur d'en tirer un article pour notre bulletin. Malheureusement, le Père Grégoire, envoyé, par son Ordre, au Danemark, ne pouvait reprendre cette étude. Il nous fit remettre, cependant, avec obligeance, le texte de sa conférence. Nous la publions telle quelle, sans références, mais nous sommes convaincus qu'en dépit de cette lacune elle ne manquera pas d'intéresser les curieux et de rendre service aux historiens.

P. C.

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, Monsieur le Maire d'Etiolles vous a parlé de Madame Lenormant (de son nom de jeune fille : Jeanne Poisson, plus connue en définitive sous son titre de Marquise de Pompadour). Il vous parlera cette année du Comte Walewski — le propre fils de l'Empereur — qui fut lui aussi châtelain d'Etiolles, au XIX^e siècle. Bien d'autres personnages encore ont résidé dans notre petite commune ou l'ont visitée : Descartes, Voltaire, Beaumarchais, Colardeau, Berlioz, Jules Sandeau, Alphonse Daudet, etc... On y a mené la vie de château, plus ou moins éclatante, suivant les époques... et suivant les châteaux. Je ne méconnais

pas, loin de là, l'intérêt que présente l'histoire anecdotique de ces lieux, qui est aussi l'histoire des grands de ce monde.

Mais, à côté d'eux, à l'ombre de leurs châteaux, vit toute une population laborieuse : un autre monde dont les chroniques ne nous parlent presque pas, qui n'a pas laissé de noms célèbres, dont les joies et les souffrances ne sont pas passées à la postérité, des hommes et des femmes cependant qui ont vécu, qui ont aimé, qui ont espéré. Parce que nous les ignorons, nous imaginons volontiers que leur vie fut terne et monotone et qu'ils constituaient une masse homogène : les « villageois » d'Etiolles, à peu près pareils les uns aux autres, et semblables à eux-mêmes de leur naissance à leur mort, confinés dans leur village, entre la Seine et la forêt de Sénard, sans intérêt pour l'historien, et encore moins pour « l'honnête homme » du XX^e siècle qui ne se pique pas spécialement d'érudition.

Quelle erreur ! Je vous invite au contraire à vous pencher sur la vie de ces humbles pour essayer de **connaître** et de **comprendre** ce que les sources historiques nous permettent d'en retrouver ; je crois que cela en vaut la peine, et qu'ils méritent même que nous éprouvions pour eux, à deux siècles de distance, quelque chose de cette sympathie que tout homme de cœur ressent naturellement à l'égard de son semblable.

A vrai dire, je ne veux pas, dans ce préambule, vous tromper sur la marchandise que je vous offre : je n'ai retrouvé aucun papier intime, aucun livre de raison, aucun recueil de souvenirs qui nous permettraient de pénétrer directement dans l'intimité de leurs consciences, rien non plus qui me permette de composer une pastorale poétique et pittoresque. Uniquement ou presque, des documents officiels, très abondants, mais très secs (au moins de prime abord). Aux Archives Nationales et Départementales, à la Bibliothèque Nationale, aux Archives municipales de Corbeil et d'Etiolles : les terriers et atlas seigneuriaux du XVIII^e siècle, très exactement de 1700 à 1789, — autrement dit, les cadastres de l'Ancien Régime, — les comptes des marguilliers de la paroisse, — un certain nombre de contrats de vente de terres, — **mais surtout** — c'est le trésor des archives de notre petite commune — les **régistres paroissiaux** (l'équivalent de notre état civil) **complets depuis 1541**, l'une des plus belles collections de France :

— actes de baptême, de mariage religieux, de sépulture religieuse. Comme toute la population au XVIII^e siècle est catholique, tous les habitants d'Etiolles y passent. Actes officiels, administra-

tifs, mais si renseignés qu'avec beaucoup de patience et de minutie, en les dépouillant méthodiquement sur fiches, on arrive à connaître assez bien cette population dont les registres entérinent les grandes circonstances de la vie : naissance, mariage, mort, mais aussi (car tout cela est indiqué) profession, parentés (parfois assez lointaines même), origine régionale s'il y a lieu, fonction dans la paroisse, intervention comme parrain ou marraine, comme témoins au mariage ou au décès. Si à ces renseignements fournis par les registres paroissiaux, on ajoute ceux que fournissent les cadastres seigneuriaux, c'est-à-dire l'état des propriétés, vous voyez qu'on est en somme assez bien documenté. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit très aisé de manier tous ces documents et de les interpréter ! Je ne vous signalerai — et pour prévenir toute confusion — qu'une des difficultés qu'il faut surmonter : il n'y a pas de coïncidence entre les territoires 1) de la seigneurie d'Etiolles qui est analysée dans les atlas seigneuriaux, 2) de la paroisse d'Etiolles que nous font connaître les registres paroissiaux, et 3) de la commune moderne d'Etiolles...

Mais je ne m'attarde pas davantage à la méthode : ce qui nous intéresse, ce sont les résultats.

Nous voici donc, au milieu du XVIII^e siècle, sur la route qui mène de Corbeil à Soisy-sur-Seine et qui n'est encore à cette époque qu'un assez mauvais chemin : si nous tournons sur la droite, pour aller vers le cœur du pays, par ce chemin qui précède immédiatement aujourd'hui le couvent des Dominicains du Saulchoir et que nous appelons la rue Colardeau, nous ne serons pas trop dépaysés dans notre promenade : la plupart des maisons de la Grand rue existent déjà : il en est de même, en tournant encore sur la droite, dans la rue de la Trinité, l'actuelle rue de l'Eglise, qui débouche sur la place centrale du pays ; admirez au passage la dernière maison à gauche avec son pignon arrondi sur la place : la Légende la dit, bien à tort, maison natale de la Pompadour, mais elle est sa contemporaine et même, certainement, son aînée. La place elle-même est déjà ce que nous la connaissons, à la réserve du cimetière qui s'étendait contre l'Eglise, à main droite, et que les règles modernes d'hygiène ont fait transférer sur le plateau. Au fond de la place, prenez la petite route derrière l'Eglise, qui descend, puis remonte vers le fond du village, et vous arrivez, en direction de Tigery, au carrefour de Goupigny : là aussi situation presque inchangée : aujourd'hui encore vous pouvez rêver devant quelques vieilles maisons basses de l'Ancien Régime.

L'impression de dépaysement ne s'imposera à vous, dans votre promenade, que si, à ce carrefour de Goupigny, vous prenez la rue des Bordes qui vous ramène à notre point de départ jusqu'au mur des Hauldres (aujourd'hui Le Saulchoir). Car ici, toutes les constructions sont des XIX^e et XX^e siècles : nous dirons que c'est le quartier neuf d'Etiolles, qui rattache aujourd'hui le hameau de Goupigny au gros du village.

Maintenant que nous avons fait le tour du pays, abordons ses habitants ; et d'abord **combien** sont-ils ? Presque tous les décomptes que fournissent les sources du XVIII^e siècle sont fantaisistes, qu'ils soient exprimés en nombre même d'habitants ou qu'ils le soient en nombre de **feux**, c'est-à-dire de foyers ou ménages. Grâce au dépouillement des registres paroissiaux, il est possible de chiffrer cette population à quelques unités près pour une date donnée : j'ai fait le calcul pour le 1^{er} janvier 1764 : Etiolles comptait alors, — **sans tenir compte des châtelains** — 383 habitants — c'est à peu près exactement le chiffre de 1948 (un chiffre très sûr et très vrai, établi en effet d'après les cartes de ravitaillement) et qui est : 373, sans tenir compte des communautés. Donc en 1764 : 383 Etiollais constituant 76 « ménages » (couples ou veuves avec enfants), et 61 isolés (célibataires et veufs et veuves sans enfants). D'ailleurs sur ces 383 personnes, 64 vivent dans les 3 châteaux : château seigneurial (42), Les Coudraies (12), Les Hauldres (10), dans leurs communs tout au moins, ce qui nous apporte immédiatement une première lumière sur la vie **professionnelle** de nos Etiollais.

Quelles sont en effet leurs occupations ? A lire les registres paroissiaux, c'est-à-dire à nous en tenir aux déclarations que font, à la sacristie, les intéressés, il semblerait que la profession dominante du pays soit celle de **vignerons** : sur 172 personnes dont la profession est connue en 1764 (ce qui fait presque toute la population dite active), il y a bel et bien 37 **vignerons** ! Depuis le développement des vignobles languedocien et algérien, nous avons peine à imaginer l'aspect qu'offraient tous les côteaux d'Ile-de-France orientés vers le midi : les vignobles les couvraient sur des étendues parfois importantes. Le vieil historien de Corbeil, Jean de La Barre, écrivait, au XVIII^e siècle : « En cette contrée, il croît des vins blancs et clarets à foison », et le célèbre abbé Guiot, de son côté, préparant en 1790 un almanach de Corbeil, notait : « Les vignobles des environs de Corbeil n'ont de différence entre eux que celle de la variété du sol et de l'exposition ; ceux qui couvrent la chaîne de montagnes, à partir de la côte de Melun, à la forêt de Sénart, sont les plus estimés. Les Tarterets, à l'oppo-

site, et ce qu'il y a de vignes à droite et à gauche de ce côteau, sans avoir la même qualité, ne sont pas sans mérite. Tous ont celui de la salubrité, mais ne sont pas de longue durée ».

En 1700, d'après un atlas seigneurial d'Etiolles très précis qui est à la Bibliothèque Nationale, il y avait 37 arpents, soit un peu plus de 12 hectares, de vignes sur la **Seigneurie**, laquelle ne recouvrait cependant que la moitié de la paroisse, et qui notamment ne comprenait pas l'un des vignobles les plus importants du village. Encore la vigne était-elle en régression en ce début du XVIII^e siècle, puisque 8 autres hectares sont indiqués comme « terres labourables cy-devant vignes » : près de la moitié des vignes auraient donc été converties en champs cultivés vers la fin du XVII^e siècle ? En tout cas, ce fut une crise toute passagère, car, à la fin du XVIII^e siècle et en plein XIX^e siècle, le vignoble est plus florissant que jamais, si la bourse des vignerons ne l'est pas ; en 1790, l'abbé Guiot a vu au presbytère d'Etiolles (aujourd'hui une maison particulière, contiguë à l'Eglise) **une carte** de la paroisse dressée d'après un arpentage de 1787 (la paroisse qui, je vous le rappelle, ne coïncidait pas avec la seigneurie, était un peu plus grande que la commune actuelle : sans compter la forêt, elle avait à peu près 800 hectares, dont — dit Guiot — **116 hectares en vignes**). Nous disions tout à l'heure : en 1700 pour la seigneurie (c'est-à-dire sur 290 hectares de terres en censives ou en fiefs ? Exclue le domaine de Bailleul) 12 hectares de vignes) et quelques décades avant, 20 hectares. Donc du 15^e ou du 20^e de la superficie, c'est (un siècle plus tard) le 7^e qui est occupé par la vigne. Pays de vignoble, où le vigneron est roi. Il l'est tout au moins dans l'estime de l'opinion publique villageoise : le vigneron, c'est l'homme **installé**, c'est ou bien le membre d'une famille ancienne d'Etiolles, ou bien celui qui fait solidement souche dans le pays. Etre vigneron, c'est un honneur : on « arrive » vigneron. C'est la consécration sociale du village. Aussi ne manque-t-on pas de prendre ce titre dès que possible, et voilà qu'en lisant les registres nous devons nous méfier : « Etienne Fautray, vigneron, Louis Gilton, vigneron, Adrien Heurtemotte, vigneron »... Sans doute ! Mais n'imaginons pas que ces gens-là ne vivent nécessairement que de leur vigne ; ils s'emparent du titre — puisque c'est un titre — dès qu'ils ont quelques pieds de vigne, un petit lopin de terre à eux — si modeste soit-il — où pousse le précieux et glorieux arbuste. Evidemment pour qu'on ait pu cultiver en vigne une centaine d'hectares, il fallait qu'il y eût beaucoup de vignerons. Mais la limite inférieure qui sépare

le vigneron des autres qualifications agricoles, est indécise, et on désire trop la franchir pour ne pas le faire hâtivement.

Si bien que, sans aucun doute possible, beaucoup de vigneron, sont aussi autre chose et parfois surtout autre chose, et ne sont donc pas radicalement séparés de la catégorie inférieure, je veux dire celle des manouvriers, terrassiers ou journaliers, ces trois appellations désignant la même réalité professionnelle : les tâcherons sans propriété (appréciable au moins), sans qualification ; c'est la masse indéterminée, où certains resteront plongés toute leur vie ; à les suivre dans les registres, on ne voit pas que leur condition change, tandis que d'autres, au contraire, émergent peu à peu... Et ce sera souvent vers le vignoble : dans les registres, à côté du nom d'un manouvrier, on voit d'abord apparaître l'une ou l'autre fois, timidement, la qualification « vigneron » : notre homme a acheté quelques perches de terre à vin, mais il n'est pas encore bien ferme dans ses positions ; puis, si la chance lui sourit, (il épouse par exemple la fille d'un vigneron), alors le voilà qui s'affirme et qui entre tête haute dans la corporation : je dis bien « la corporation », et « la confrérie » aussi, des vigneron, la confrérie de Saint-Vincent, dont le beau bâton de procession en bois doré est encore aujourd'hui le plus bel ornement de la grande salle des Prémontrés d'Étiolles. Mais avant d'en arriver là, les manouvriers constituent une main d'œuvre flottante, qui chôme souvent, faute d'emploi fixe : tâches provisoires ici et là, à la vendange chez les plus gros vigneron, à la moisson chez le fermier, embauche dans les parcs des différents châteaux (et surtout chez l'oncle, puis le mari de la Pompadour, à la belle saison, quand ces messieurs sont là). Les plus fixes sont employés continuellement dans les fermes, — à vrai dire, pour Étiolles même : dans la ferme, l'unique ferme, celle du château (qui existe toujours : après les Coudraies, sur la route de Soisy) ; mais la ferme est trop importante pour que les simples domestiques y aient quelque espoir d'ascension sociale. En 1764, nous pouvons recenser, à côté de nos 37 vigneron, 28 manouvriers proprement dits et 15 domestiques de ferme, constituant notre deuxième catégorie professionnelle.

En voici une troisième, agricole encore, et presque aussi importante que les deux précédentes : vous l'avez certainement déjà nommée, et j'y faisais allusion en évoquant l'embauche possible des manouvriers dans les châteaux pour le printemps et l'été : c'est le groupe des 20 jardiniers et garçons jardiniers, qui ne sont pas de trop pour ces grands parcs avec leurs parterres à la française hérités du XVII^e siècle et leurs bosquets à l'anglaise

qui se généralisent chez Le Normant, lequel est d'autant plus soucieux d'être à la page qu'il est davantage un parvenu. Ces jardiniers sont des professionnels hautement qualifiés : l'analyse des registres permet de vérifier que la plupart d'entre eux sont de familles de jardiniers. Je connais les liens de famille de 13 d'entre eux ; or, sur les 13, 3 seulement semblent être les premiers de leur famille à exercer le métier. On ne s'improvise pas jardinier : il y a un esprit et un art de l'horticulture qui se transmettent comme un héritage, — des relations sans doute aussi qui facilitent l'embauche dans les châteaux d'Ile-de-France. C'est une élite : **une élite familiale** : 15 d'entre eux nous sont connus comme mariés et il est fort possible que les 5 autres le soient, — forte proportion par rapport aux manouvriers de tout âge, — **élite... culturelle** : je suis sûr que 12 sur les 20, savent signer, de 5 j'ignore la science, et les 3 derniers qui ne savent pas signer sont précisément simples « garçons » jardiniers ; 12 sur 20 au moins : or plus de la moitié des hommes ne savent pas signer en 1764 à Etiolles, et parmi les manouvriers, sur 19 qui ont été en quelque sorte mis au pied du mur pour notre instruction et priés de signer à la sacristie, 2 seulement l'ont pu et 17 ont dû se récuser. Les jardiniers, eux, sont à peu près du même niveau que les vigneronns dont 20 savent signer sur les 33 qui ont eu l'occasion de faire preuve de leurs capacités.

Mais entre vigneronns et jardiniers, il y a une différence considérable (et d'ailleurs bien explicable) quant à leur insertion dans le village. Je vous disais, en parlant de nos 37 vigneronns, qu'ils représentent l'élément le plus **installé** au pays. Le problème se pose en effet, car, contrairement à ce que nous pourrions imaginer, la population d'Etioilles au XVIII^e siècle (comme celle d'ailleurs de tous les villages du bord de la Seine, à cette époque, qui étaient déjà des villages de villégiature), la population d'Etioilles au XVIII^e siècle était extrêmement mouvante. Vous étonnerais-je en vous disant que, sur 318 adultes recensés au 1^{er} janvier 1764, les deux tiers (211) sont immigrés ou fils d'immigrés dans le village ; 107 seulement sont relativement autochtones... à deux générations. Or la répartition professionnelle entre immigrés et autochtones, entre récents arrivés et anciens, est on ne peut plus caractéristique : nous ne nous étonnerons pas de trouver 32 sur 37 vigneronns parmi les familles de longtemps enracinées à Etioilles, — nous ne nous étonnerons pas davantage de trouver 27 des 28 manouvriers parmi les immigrés ou fils d'immigrés, — peut-être pouvions-nous moins bien prévoir que 18 des 20 jardiniers ne sont pas originaires d'Etioilles ? Cela se

conçoit cependant assez bien : le vigneron est un petit propriétaire qui ne peut pas s'en aller sans perdre son assiette sociale, ce coin de vigne, — qu'il n'a pas pu, non plus, acquérir du jour au lendemain, lors de son arrivée, — tandis que le jardinier est essentiellement un artiste : son bien à lui, c'est son talent, et le théâtre où il exerce ce talent, c'est cette constellation de châteaux et de maisons de plaisance qui couvre la région parisienne, qui s'allonge surtout le long des belles rivières et à l'orée des forêts (pour la chasse), et qui se condense particulièrement autour de Versailles et des Trianons : (précisément on voit figurer comme parrains d'enfants de jardiniers deux ou trois parents, évidemment les gloires de la famille, qui sont « jardiniers du Rôy en son château de Trianon »).

C'est dire que pour n'être pas d'Etiolles, les jardiniers n'y sont pas des émigrés, hors de chez eux, puisqu'Etiolles fait partie de cette constellation de belles propriétés-à-dessiner-et-à-fleurir ; ils viennent, ils partent, mais, s'ils ne sont pas d'un pays déterminé, ils sont de la région. Au contraire, les manouvriers viennent de loin : ils ont changé complètement de milieu, de climat, chassés sans doute par le chômage, par la misère. Attirés par cette région parisienne si dense et si riche, qui déjà au XVIII^e siècle appelle la main d'œuvre, bien que ce soit pour d'autres tâches qu'au XX^e siècle : sur nos 27 manouvriers immigrés plus ou moins récents, en 1764, nous savons que 9 viennent des paroisses de Lissac et Varnassat en Haute-Loire, et 10 de plusieurs paroisses voisines dans un canton de l'Indre, appartenant à diverses familles, mais évidemment s'entraînant, s'appelant les uns les autres, un peu comme aujourd'hui les Bretons, autour de la gare Montparnasse.

D'ailleurs, si, pour la grosse majorité, les jardiniers ne sont pas originaires d'Etiolles, ils n'y font cependant pas figure d'étrangers, ils s'insèrent dans la vie du pays ; à travers les registres paroissiaux, on les devine liant vite connaissance avec les vigneron du cru : la culture de la vigne n'est-elle pas, elle aussi, un véritable art, traditionnel et minutieux ? Ils s'interrogent les uns les autres sur le temps qu'il va faire, sur la sécheresse et sur la grêle ; ils collaborent, car, ne l'oublions pas, bon nombre de vigneron doivent trouver le complément de leurs ressources dans l'embauche saisonnière aux châteaux, mi-vigneron et mi-tâcheron. Et c'est ainsi que de nos 20 jardiniers, 6, arrivés jeunes gens, se marient avec des filles du pays, 8 autres y fondent ou y installent des foyers stables. Aussi les voyons-nous intervenir souvent à la sacristie comme parrains ou comme

témoins de mariage, fonctions honorifiques qui supposent de bonnes et cordiales relations.

Il n'en vas pas du tout de même des domestiques des châteaux, qui constituent la 4^e catégorie professionnelle d'Etiolles. Avec eux, nous entrons dans un milieu tout différent, (un milieu restreint, bien entendu, à la dimension d'Etiolles !) un milieu d'ailleurs qui nous est plus difficilement saisissable que les précédents, et cela même est symptomatique. Pour notre date-repère de 1764, j'en ai recensé 21, mais il est certain que ce recensement est incomplet : j'ai l'impression qu'une masse m'échappe dont j'ignore le volume, mais qui n'est certainement pas négligeable et qui doit correspondre à certaines spécialisations qui entrent encore moins que les autres dans la vie quotidienne du village : c'est ainsi que je ne trouve jamais, pendant 35 ans, **un seul cocher** ou palefrenier, pour passer un jour ou l'autre par la sacristie, où je suis en quelque sorte installé, par les registres, pour observer la vie d'Etiolles. Il est tout de même invraisemblable qu'il n'y en ait pas eu au XVIII^e siècle et plusieurs sans doute dans chaque château. De même ne peut-on repérer que deux cuisiniers — qui ne font d'ailleurs chacun qu'une brève et unique apparition — : or il y a 3 châteaux à Etiolles (et celui de Tigery fait alors partie de notre paroisse), et il serait très étonnant par ailleurs qu'en 35 ans il n'y ait pas eu de changements dans les cuisines seigneuriales : nous devrions donc trouver 6 ou 7 cuisiniers au moins. S'il n'en est pas ainsi, c'est évidemment que cuisiniers et cochers **n'ont pas de rapport** avec la population d'Etiolles ; et les autres domestiques eux-mêmes n'ont avec elle que des rapports assez distants. Sur 21 en effet que j'ai recensés, j'en trouve 3 seulement qui soient **peut-être** originaires du pays : encore est-il que ce qui invite à faire cette hypothèse, c'est qu'ils portent le même nom que des familles autochtones : argument fragile ! surtout lorsqu'il s'agit de noms aussi courants que Doré, Garnier et Goupil. En tout cas, au moins 18 sur 21 sont à Etiolles des étrangers, qui ne se marient pas volontiers avec des conjoints du pays : 4 domestiques seulement sur 21 se marient dans Etiolles, avec Etiollais ou Etiollaises, et si l'on analyse ces 4 cas on s'aperçoit qu'ils ne sont pas très intéressants, car il s'agit précisément de domestiques assez particuliers, plus en contact par leur fonction spéciale avec la population locale : par exemple la bonne du curé ou le garde du domaine seigneurial, et qui d'ailleurs épousent de préférence des jardiniers ou filles de jardiniers, c'est-à-dire des Etiollais sans doute, mais des Etiollais d'**adoption**, où nous voyons com-

ment les jardiniers constituent en quelque sorte une charnière entre les châteaux et le village, entre les domestiques et les vigneronset-manouvriers.

Naturellement nos domestiques sont des gens que nous appelons « cultivés » (tout est relatif) : sur 21, 19 ont eu l'occasion de manifester le degré de leurs connaissances : 17 signent ; les deux qui ne le font pas, un homme et une femme, sont deux jeunes célibataires qui ne sont peut-être que homme et femme de peine au château. Voilà pour les domestiques. Et puisque nous sommes au château, restons-y encore un instant pour dire un mot de deux personnages importants : le **fermier d'abord** qui a la charge du domaine proprement agricole de M. Le Normant, domaine considérable : en gros 200 hectares (sans compter les bois). Il est aidé — nous le savons — d'une quinzaine de domestiques de ferme que viennent seconder, pour les grands travaux, manouvriers et vigneronset-besogneux. C'est un homme considérable et qui ne fraye pas facilement avec la population locale : aussi n'ai-je rien de plus à en dire. Plus abordable, sinon moins considérable, le **concierge** du seigneur (et dans son sillage, nous pourrions saluer aussi les concierges des autres propriétés) : « **Monsieur** » Bourgouin ou le « **Sieur** » Bourgouin, lit-on dans les registres, — les autres n'ont droit à aucun titre — « Monsieur Jean Bourgouin, concierge de M. Le Normant » ne dédaigne pas d'être parrain ou témoin de mariage : il est bonhomme, mais on le respecte et on le craint ; il est assimilé au pays en un certain sens, puisque, à la différence de la plupart des domestiques, il y loge toute l'année, — mais il participe plus que quiconque du **prestige** du châtelain, de l'**autorité** du seigneur : c'est lui qui a les clefs du domaine, de ces esplanades, parterres, bosquets, qui, entièrement clos de murs, couvrent 110 hectares depuis le chemin de Corbeil à Soisy, en bordure de la rivière Seine, jusqu'au fond du pays, près du Pont-aux-Pourceaux, en direction de Tigery. Quand Monsieur Le Normant, après les chasses, est rentré dans son hôtel parisien, le concierge demeure ici le maître ; et quand le printemps ramène le Seigneur et sa trop charmante femme, l'autorité de « Monsieur » Jean Bourgouin ne fait que s'accroître puisque c'est lui, vrai régisseur en réalité, qui fait l'embauche des filles de vaisselle et des aide-jardiniers et qui fait par conséquent l'heureuse ou la mauvaise fortune des pauvres diables en quête de travail.

Nous aurons fait le tour complet de la population d'Etiolles lorsque nous aurons mentionné un peu à part, les trois dernières catégories que voici maintenant :

Sans parler des 2 ou 3 familles de bûcherons qui vivent assez isolées et sauvages du côté de Sénard, en lisière de la forêt, il y a, en plein village, mêlée aux vigneron et aux manouvriers, leurs maisons engagées dans l'agglomération, une petite population non agricole : d'artisans, de « bourgeois de Paris » et d'ouvriers. Pour les premiers — les artisans —, il faut compter 7 à 8 familles : ce sont — et l'énumération me paraît exhaustive — 2 maçons, 1 tuilier, 1 couvreur, 1 tonnelier, qui est d'ailleurs lui-même vigneron, et bien sûr, 2 cabaretiers ! On aime goûter les produits du pays, même si, secs comme ils le sont, et parfois presque vinaigres, ils risquent de provoquer des troubles intérieurs, troubles parfois sauveurs, puisqu'au moment du siège de Corbeil par les Espagnols de Farnèse en 1590, Etiolles ne dut d'être délivré de ces soudards mangeurs de raisins et dégustateurs de vins que par la dysenterie homérique qui fut pour eux le résultat de leurs déprédations. Pas de maréchaux au village, pas de boulangers, pas de commerçants : on fait son pain, on mange les produits de son jardin ; on s'approvisionne à Corbeil, surtout au proche Faubourg Saint-Jacques pour éviter de payer les droits de péage qui sont imposés à qui veut gagner la rive gauche.

Nos quelques artisans d'ailleurs sont très fondus dans la population agricole : ils en sont issus et ils y retournent volontiers. Voici, au contraire, les bourgeois de Paris, une demi-douzaine sans doute, qui sont propriétaires ou locataires d'une maison de week-end et de vacances (on vient à Etiolles en quelques heures par la voiture publique qui, 2 fois par semaine passe par Villeneuve Saint-Georges et Draveil, — ou par le coche d'eau tous les jours en 7 h 1/2 de Paris à Corbeil, en 5 h 1/2 dans l'autre sens, au fil de l'eau). Ces bourgeois sont des avocats au Parlement, ou des marchands-bourgeois, qui aiment les plaisirs tranquilles de la campagne, qui ne fréquentent guère les châteaux et ne dédaignent pas de prendre un contact cordial avec la population, mais qui, malgré tout, restent des étrangers et sont sentis comme tels. Au moment de rédiger leur cahier de doléances pour les Etats Généraux de 1789, les habitants de Corbeil, (que la chose n'intéresse pas personnellement, mais qui ont bon cœur !) demandent au Roy « qu'il n'y ait aucun privilège pour les **bourgeois de Paris** qui habitent des maisons et autres dépendances, soit à titre de propriété soit à titre de loyer dans les villas et paroisses de campagne, qu'ils soient assujettis comme tous autres habitants des villes et paroisses, aux impôts en proportion aux propriétés ou locations qu'ils occuperont..., qu'ils soient assujettis comme tous autres habitants au logement des troupes de sa Majesté ;

qu'ils rendront le pain bénit dans leur paroisse suivant leur tour, sans pouvoir prétendre ne pas le devoir en qualité de bourgeois de Paris ; tous ces privilèges sont abusifs ». On devine aisément les jalousies des Etiollais à l'égard de ces Parisiens qui viennent se reposer en les regardant travailler et l'on songe à la réaction si fréquente des cultivateurs d'aujourd'hui devant les campeurs et les touristes !

Enfin : les ouvriers, car il y a, à Etiolles, au XVIII^e siècle, une industrie que je n'oserais pas dire florissante, mais dont le souvenir suffit à remplir de fierté, aujourd'hui encore, les anciens du pays... qui ne l'ont d'ailleurs connue que par ouï-dire. Il s'agit d'une « manufacture de faïences » ou « de porcelaine » (on trouve les deux expressions) dont je ne sais pas au juste la date de création (vers le milieu du siècle) et qui ne survécut pas à la Révolution : modeste entreprise, mais qui occupe cependant, en 1772, sous la direction du maître de fabrication, 8 ouvriers au moins, qui sont qualifiés décorateurs, tourneurs, modeleurs, peintres, artistes en porcelaine. Parmi eux quelques recrues locales, une ou deux simultanément (jamais plus), mais surtout des étrangers à Etiolles, et même des étrangers tout court, des Sarrois, qui signent aux registres en écriture gothique et dont l'un, au moment de mourir, abjure le luthéranisme dont il faisait profession. Il reste, encore maintenant, dans quelques familles d'Etiolles, des produits de cette activité manufacturière : des carreaux de faïence notamment et un minuscule petit pichet assez joliment peint dans lequel j'ai eu l'honneur de boire.

Mais ouvriers et bourgeois de Paris, de même que châtelains et domestiques, ce n'est pas le vrai Etiolles. Au fond, cette agglomération de 383 personnes (ou près de 500 personnes, si nous parlons de la paroisse avec son prolongement sur Tigery), — cette agglomération qui vient de nous apparaître si complexe, si variée, composée de groupes si divers et si diversement enchevêtrés, — elle se ramène tout simplement, vue de très haut, à deux masses bien distinctes : une frange, souvent plus brillante, comprenant tout le personnel des châteaux, les Parisiens et les ouvriers en porcelaine, et puis un noyau, à la structure complexe, mais fortement unifié cependant : la ferme, les vigneron, les tâcherons, les artisans. Ce sont eux qui ont une vie locale, (essentiellement rurale et agricole), ce sont eux les gens du terroir, qui à Etiolles se savent et se sentent chez eux — qui forment, suivant la belle expression de l'époque, « la communauté des habitants », groupés autour de leur curé, du maître d'école et du marguillier-en-charge (lequel, changé chaque année, est à la fois le président du conseil

paroissial et le maire de l'époque). Les vigneron naturellement tiennent le haut du pavé dans cette assemblée : le marguillier est l'un d'eux, dans 19 des 27 cas que j'ai pu vérifier ; et aucun membre de ce que j'appelais tout à l'heure la frange d'Etiolles, n'arrive à cette charge.

Comme on voudrait pouvoir pénétrer davantage dans la vie intime, dans le comportement journalier, dans la sensibilité de ces « habitants proprement dits », de ces villageois dont nous voyons mieux maintenant la situation professionnelle et les relations avec les éléments plus adventices de la population ! Comment vivaient-ils ? Prospères ou misérables ? Paisibles ou malheureux ? En santé florissante ou souffreteux ? Et d'abord **combien** vivaient-ils ? je veux dire à la fois : combien de temps et combien ensemble, à chaque foyer ?

A cette dernière question, il est facile de répondre : les registres paroissiaux sont faits précisément pour nous fournir des renseignements de cet ordre. Or ce qu'ils nous font connaître est vraiment bouleversant. Prenons un cas parmi tant d'autres, le cas moyen d'une famille de vigneron que j'ai suivie de 1700 à 1792 : la famille Boutolle qui habite au fond du village, au carrefour de Goupigny, une toute petite maison couverte de chaume et entourée d'un petit jardin. Il y a là, en 1720, 4 enfants vivants : François, Madeleine, Catherine et Grégoire. L'ainé, François, meurt à 26 ans en laissant une veuve (qui mourra elle-même à la trentaine) et un jeune garçon (qui, une fois adulte, quittera le pays) ; une petite fille est morte en bas âge. Madeleine épouse un vigneron important du pays, un certain Marcel Gautier (qui habite de l'autre côté de la rue une maison qui existe toujours) : c'est un jeune veuf, déjà père d'une petite fille ; les époux ont 5 enfants en 7 ans... dont 4 meurent en bas âge, en même temps que meurent aussi au foyer deux nourrissons dont Madeleine s'était chargée ; d'ailleurs elle meurt elle-même à 29 ans ; le seul enfant qui subsiste est en 1792 père de 3 filles, un garçon n'a pas vécu. Le troisième fils du fondateur de la dynastie Boutolle, Grégoire Boutolle, (un marguillier huit fois parrain !), épouse Marie Ozanne qui meurt à 30 ans quelques jours après avoir donné la vie à un quatrième enfant, deux sont morts à son foyer, en même temps que deux nourrissons ; le veuf se remarie bientôt avec une certaine Marie Barbe Mercier qui lui donnera 5 enfants, mais 3 meurent en bas âge, en même temps, là aussi, que deux nourrissons. Des 4 enfants subsistants des deux mariages successifs, 3 garçons et une fille, **un garçon** quitte le pays, — un autre épouse une fille de berger qui lui donne 4 enfants et meurt à 31

ans après la quatrième naissance, il la remplace par une seconde femme qui meurt à 27 ans en lui laissant une fillette, — le troisième garçon est à la Révolution père de 3 enfants et en a perdu 2, — la fille enfin Marie-Catherine Boutolle épouse un vigneron du lieu, Marquignon, et est à l'origine d'une famille bien connue à Etiolles jusqu'au début du XX^e siècle. De notre ancêtre Boutolle dont nous venons de voir trois descendances, il reste encore une fille Catherine qui épouse, elle aussi, un vigneron, François Gilton ; elle a la vie plus longue que sa sœur et que ses nièces : elle mourra à 54 ans (à cette époque, c'est de la longévité !) après avoir donné le jour à 11 enfants... (dont elle a d'ailleurs perdu 6 en bas âge, plus un nourrisson) : des 5 petits Gilton subsistants l'aînée (une fille) meurt à 26 ans après avoir perdu ses deux enfants, — une autre fille se marie à Corbeil et nous perdons sa trace, — deux fils épousent les deux sœurs : les filles d'un vigneron mort à 33 ans (la première meurt à 21 ans laissant 3 enfants et son mari se remarie bien vite avec une femme qui lui donne 5 bébés, la seconde aura 9 enfants), — enfin le cinquième Gilton est en 1792 père de 4 enfants et en a perdu 4 autres !

Quel cinéma ! Le mot peut vous paraître choquant, quand il s'agit de naissances et de morts d'hommes : c'est pourtant la comparaison la plus frappante, me semble-t-il : au cinéma les images défilent à toute vitesse pour composer un spectacle dont le rythme finalement nous paraît modéré. De même ici, chaque génération finalement n'est composée que de deux ou trois individus, mais que de naissances et de morts pour ce résultat modeste ! Au XVIII^e siècle, Etiolles a au moins 4 fois plus de naissances par an que dans la première moitié du XX^e siècle et cependant le total de la population est le même : c'est qu'il y a aussi 4 fois plus de morts ; dans chaque famille finalement, il n'y a pas plus d'enfants présents qu'il n'y en a au XX^e siècle, mais il y a tous ces bébés qui ne font que passer, qui ne laissent pas même un nom, puisque l'habitude est très fréquente de renommer de ce même nom le premier qui leur succèdera dans le berceau. Quelques pourcentages : sans même tenir compte des enfants en nourrice, 30 % des nouveaux-nés meurent dans leur première année, six ans après les naissances, plus de la moitié des enfants sont morts ; il n'y a que 43 % des nouveaux-nés qui arriveront à leur 21^e année !! Ce qui n'est d'ailleurs pas une garantie de longue vie : la famille Boutolle nous en a administré la preuve avec ses adultes. Aujourd'hui à Etiolles la majorité des décès se situe entre 60 et 70 ans pour les hommes, autour de 80 ans pour les femmes : au XVIII^e siècle, le sommet de la courbe était atteint à

45 ans pour les hommes et dès 35 ans pour les femmes, (à cause des risques tragiques alors de la maternité). On meurt, pourrait-on dire, aussi facilement qu'on naît, de même qu'aujourd'hui on naît aussi difficilement qu'on meurt !

Pourquoi ? S'il faut en croire un rapport municipal au Comité de Mendicité de l'Assemblée Nationale de 1790, la cause en est : « le genre habituel des travaux des habitants ; ils n'exercent aucun art mécanique, aucun commerce ou autre état sédentaire et tranquille : ils sont tous bûcherons, terrassiers, laboureurs et vigneron alternativement, parce qu'ils possèdent presque tous quelques terres ou vignes, soit en propriété ou à ferme. Toutes ces sortes de travaux sont très pénibles. Ils excitent des transpirations continuelles et forcées qui épuisent avant l'âge. Ils occasionnent des maladies accidentelles auxquelles la jeunesse elle-même succombe souvent ». Il y a peut-être là du vrai, mais ce n'est pas tout : ce n'est peut-être même pas le principal, qui fut, je crois, d'une part le manque d'hygiène et de salubrité publiques entraînant des épidémies continuelles, de fièvres notamment, dont il est question constamment par exemple dans les lettres du poète Colardeau qui vécut plusieurs années à Etiolles, et d'autre part une misère endémique chez les tâcherons et les moins cossus des vigneron, dont on trouve l'écho dans le journal d'un bourgeois de Corbeil (1) et dans les lettres encore de Colardeau, misère atteignant les biens-les-plus-nécessaires, en cette époque où toute crise économique est avant tout une crise des céréales, et c'est périodiquement une quasi famine qui laisse les organismes sans défense devant la première fièvre maligne. D'où un mécontentement latent qui se traduira dans les cahiers de doléances de 1789, et qui explose même parfois en mouvement séditieux, à Etiolles même en 1775. Et l'on réclame contre les accaparements de terres auxquels se livrent à travers tout le siècle, les deux Le Normant, oncle et neveu, qui en effet doublent à peu près leur propriété ; on réclame contre les droits écrasants dont sont grevés les vins du pays à l'entrée de Paris, les mêmes droits que les plus grands crus de Bourgogne ! Comment soutenir la concurrence ! on réclame surtout contre le système de la gruerie ou capitainerie royale de Corbeil, c'est-à-dire contre les règles draconiennes qui protègent le gibier du Roy : entre forêts de Sénard et de Rougeau, interdiction de clore, même les vignes et les jardins, pour que les équipages puissent passer en toute liberté,

(1) Voy. : *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, Etampes et du Hurepoix*, t. 4, 1898, pp. 33-42 et 86-105.

interdiction de couper le foin avant le 24 juin pour protéger les œufs de perdrix qui pourraient s'y trouver, obligation d'entretenir cinq épines (buissons) par arpent comme couvert pour le gibier qui dévore les grains, etc., etc.

Disons-nous donc que nos villageois vivaient malheureux, sous la domination assez insolente des Le Normant, sous les vexations des garde-chasses du Roy, avec la mévente de leurs vins, avec la menace même de la famine aux plus mauvaises années, et toujours cette terrible mortalité dont n'approchent pas encore les hécatombes de nos guerres mondiales ? — Assez misérables certainement, du moins de notre point de vue et surtout s'il s'agit des manouvriers — ; malheureux ? J'en suis moins sûr. N'oublions pas d'abord que tout ce XVIII^e siècle et à vrai dire le XVII^e siècle depuis Louis XIV fut une période de paix intérieure : ni guerres civiles, ni invasions : ce n'était déjà pas si mal, et l'on se souvenait encore, pour se féliciter de n'en plus souffrir, des épouvantables dévastations des guerres de religion et de la Fronde : Etiolles alors avait été mis à sac à plusieurs reprises. Mais les villageois se plaignent et donnent leurs raisons, me direz-vous ! Bien sûr, et ces raisons sont valables... Mais qui donc à n'importe quelle époque, ne trouverait pas des sujets de plainte à exprimer, surtout lorsque l'Etat lui-même se fait un devoir de dresser un cahier de doléances comme en 1789, ou quand l'Assemblée Nationale elle-même, comme en 1790, demande un rapport sur les misères que son Comité de mendicité s'apprête à secourir ! Si le ministre des Finances demandait demain à tous les contribuables de France de dresser la liste de leurs griefs, l'historien du XXII^e siècle ne trouverait certainement pas dans leurs déclarations de quoi conclure à la vie heureuse des Français du XX^e siècle !

Il est bien difficile de pénétrer la psychologie des gens d'une autre époque, vivant d'un genre de vie et sur un rythme de vie que nous reconstituons difficilement, et ce n'est jamais que la reconstitution d'un corps dont il serait présomptueux de prétendre avoir retrouvé l'âme. Je n'aurai pas cette présomption, et en resterai là, heureux seulement si ce **contact** que nous avons pris avec les villageois d'Etiolles au XVIII^e siècle et les **problèmes** que nous avons soulevés à leur sujet (et que nous ne prétendons pas avoir résolus !), peuvent nous aider à nous poser quelques problèmes concernant notre propre vie moderne, peuvent nous aider à nous mieux connaître et à nous mieux comprendre nous-mêmes.

R. P. GRÉGOIRE

Etrechy en Ile-de-France

Sully, Seigneur de Vaucelas et d'Etrechy

Maximilien de Béthune, celui que l'Histoire désigne sous le simple nom de « **Sully** », devint, en 1589, veuf d'Anne de Courtenay qui lui laissait un fils : Maximilien, deuxième du nom.

Trois ans plus tard, il rencontra, à Mantes, Rachel de Cocheilet, veuve du seigneur de Châteaupers (1), et fille de défunt Jacques de Cocheilet, seigneur de Vaucelas.

Sully mentionne le fait dans ses « Mémoires » :

« Assuré des secours & de la bonne volonté de presque toutes les villes de Normandie, le roi quitta Mantes dont il faisoit depuis quelque tems le lieu de son séjour, & une petite capitale où résidoit sa cour & son conseil, & fit défiler des troupes vers Rouen.

« Pendant qu'on achevoit les préparatifs pour cet important siège, Henry fit un voyage secret à Compiègne, dont l'amour étoit le véritable motif, quoiqu'il voulût persuader qu'il n'en avoit point d'autre que d'envoyer en Allemagne faire une levée de Reitres...

« Je ne fus pas fâché de mon côté que cette retraite me laissât jouir encore quelque tems à Mantes de la compagnie de Madame de Châteaupers, que le hazard m'avoit fait connoître il y avoit peu de tems, & à laquelle je me sentoïis attacher de plus en plus par une inclination si forte qu'elle me fit penser à un second mariage » (2).

« Vōus en devinstes tellement amoureux, lui dirent ses secrétaires, et elle peut-estre de vous, qu'en peu de jours vous convinstes de vous marier ensemble » (3).

Et il en fut ainsi ; le contrat est signé :

« Contract passé sous le scel de la ville et chastellenie de Mantes par lequel haut et puissant seigneur messire Maximilien

de Béthune, chevalier, seigneur et baron de Rosny et autres lieux, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, d'une part; et noble dame Rachel de Cocheilet dame de Chasteaupers et autres lieux, d'autre part; après avoir prins l'avis et consentement de leurs parens et amis reconnoissent avoir fait et font entre eux de bonne foy les traictez du mariage entre eux accordé, lequel en bref sera solemnisé en face de la sainte Eglise s'il plaist à Dieu, c'est à scavoir que ledit Maximilien de Béthune et ladite Rachel de Cocheilet se sont promis et promettent prendre l'un l'autre par loyal mariage au plustost que faire se pourra, si Dieu et la sainte Eglise y consentent. Et moiennant ce lesdits futurs conioints seront et demeureront unis et communs en leurs biens...

« Et se sont lesdits futurs conioints acceptez l'un l'autre avec leurs droits, noms, raisons et actions...

« Fait et passé à Mantes en la maison dudit seigneur baron de Rosny, le lundy XVIII^e iour de may mil cinq cens quatre vingts douze » (4).

Puis c'est le mariage :

« Madame de Châteaupers étant dans les dispositions favorables à mon amour, je m'unis avec cette dame par un mariage qui fut célébré à Mantes le propre jour que le prince de Parme passoit avec son armée par Houdan » (5).

Le mariage fut donc célébré le 23 ou le 24 mai 1592.

Les chroniqueurs portent des jugemens différens sur la puissance de la Maison des Seigneurs de Vaucelas :

D'après les « dossiers bleus », à la Bibliothèque nationale, « Rachel de Cocheilet n'avait pas plus de trente ans, et Sully faisait un mariage d'amour; il renonçait aux alliances brillantes et quasi royales que lui avait apportées sa première femme pour s'allier à une maison d'assez petite noblesse. Les Cocheilet appartenaient à une famille percheronne. Ils se disaient anglais ou écossais d'origine, mais les généalogistes ne remontent pas au delà d'un certain Colin de Cocheilet, écuyer, qui vivait au commencement du XV^e siècle » (6).

Mais un contemporain de Sully écrivait :

« Ceste Maison de Cocheilet est des plus anciennes du Perche, où elle a estably sa résidence depuis long temps; estant venuë originairement d'Escoce et d'Angleterre. Et falloit bien qu'elle fut illustre, d'autant que Guillaume de Cocheilet qui, au temps

du Roy Charles VII se qualifiait puissant seigneur, espouza Jeanne de Bailleul en Normandie, dont les historiens tesmoignent qu'il y a eu austres fois des roys d'Escoce... » (7)

La seigneurie de Vaucelas était passée à la famille de Cocheffet en 1479, par le mariage de Mathurin de Cocheffet, arrière grand-père de Rachel, avec Marie de Laz, fille de Guillaume de Laz, seigneur de Vaucelas.

Maximilien de Béthune devint donc, par son mariage, seigneur de Vaucelas et d'Etréchy en partie, titre qu'il partageait alors avec son beau-frère : André de Cocheffet.

Son influence était déjà grande à la cour ; il en fit profiter André de Cocheffet : en 1603 il l'emmena avec lui « dans l'ambassade qui va complimenter le nouveau roi d'Angleterre à la mort d'Elisabeth ». Ensuite il le fera nommer « Mestre de camp du régiment de Piémont » (1604), « Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat » (1606), « Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy » (1609), « Ambassadeur pour le Roy en Espagne » (1611), « Chevalier de son Ordre du Saint Esprit ».

La puissance de Maximilien de Béthune s'affirmait de plus en plus ; il reçut les charges et titres les plus considérables : Marquis de Rosny, Superintendant des finances, Grand-Maitre de l'Artillerie, Duc de Sully (1606), Pair de France, Prince souverain d'Henrichemont et de Boisbelle, puis, plus tard, Maréchal de France (1634).

Néanmoins il ne dédaigna pas son titre de « Sire d'Etréchy » qu'il fit mentionner dans plusieurs actes.

Sully n'a pas dû habiter, ni longtemps, ni souvent, sa seigneurie de Vaucelas et d'Etréchy, aucun document connu n'y a révélé sa présence ; mais il n'en est pas de même de son fils Maximilien II, marquis de Rosny.

Celui-ci, marié en 1609 à Françoise de Blanchefort de Créquy, retrouva, dans notre région, une cousine de sa femme : Marie d'Estourmel, dame de Gravelle et de Vaux, femme de Gaston Violle. Il en devint l'amant et en eut deux bâtards, dont une fille, Anne de Béthune, qui, au décès de sa mère, hérita de sa seigneurie.

« Sully eut beaucoup à souffrir de la conduite de son fils qui fut pour lui un sujet d'embarras et de chagrin continuels, non seulement parce que le Marquis de Rosny ne suivit aucun des sages conseils qu'il ne cessait de lui donner, qu'il prit même le parti des ennemis de l'Etat, mais encore parce que le duc de

Sully se ressentit, en plus d'une manière, du dérangement des affaires de son fils » (8).

Quant au seigneur de Gravelle, dont le mariage fut dissous, « il fit de grandes poursuites contre le marquis de Rhosny, avec toute la générosité qu'on pouvoit attendre d'un seigneur de cœur et de naissance comme il estoit. Mais le fol amour fut le plus fort en cette malheureuse rencontre. Tant y a que ledit Gaston mourut sans hoirs, aussi bien que ses frères, ayant presque despensé tous les grands biens qu'il avoit hérité de ses ancestres dans les poursuites de ce funeste demeslé. Par ainsy, la branche des aisnez (des seigneurs de Viole) deffaillit en luy » (9).

Après la mort de Henry IV, Sully se retira en son château de Villebon où « il allait partager sa longue retraite avec la femme remarquable qu'il avait associée à sa vie, et à laquelle il semble avoir témoigné, jusqu'au dernier jour, autant d'amour que de confiance » (10).

En 1616, Vaucelas devait appartenir en totalité à André de Cochefflet; et en 1627, les offres de foy pour la dite terre de Vaucelas furent présentées par son fils aîné : « Maximilien de Cochefflet, aumosnier du Roy, et abbé commendataire de Notre-Dame de Lauroy » (11).

16 octobre 1949

Georges HARLÉ

- 1 — Châteaupers, commune de Roinville, canton de Dourdan.
- 2 — Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henry le Grand. II, p. 42.
- 3 — Mémoires de Sully, op. cit. p. 87.
- 4 — André Du Chesne, Histoire généalogique de la Maison de Béthune — Preuves du Livre VI, p. 319 (Archives de la famille de Béthune). (Bibl. Nat. L3m 68).
- 5 — Mémoires de Sully, op. cit. II, p. 134.
- 6 — Bibl. Nat. Dossiers bleus, 199, f° 13.
Philippe des Forts, le château de Villebon, p. 73. (Bibl. Nat. L7k 40144).
- 7 — André Du Chesne, op. cit. p. 477.
- 8 — Mémoires de Sully (supplément) VIII, p. 318.
- 9 — Généalogie de l'ancienne Maison des Seigneurs de Viole (par D. Georges Viole). (Bibl. Nat. ms. fr. 18670) p. 171.
- 10 — Philippe des Forts, op. cit. p. 73.
- 11 — Arch. Nat. R4* 954 (Vaucelas).

LA MAISON DE MASSY

et ses pierres tombales

(1080-1467)

(suite)

Jean de Garencières

Jeanne, fille de Pierre de Villiers et de Jeanne de Beauvais, apporta les droits de sa mère sur la baronnie de Massy, lorsque, vers 1375, elle épousa Jean de Garencières, S^r de Croisy, de Cierrey et du Coudray-les-Evreux, fils cadet de Pierre, sire de Garencières, au diocèse d'Evreux, et d'Isabeau de Nanteuil-Châtillon. Mineur à la mort de ses parents, Jean fut placé sous la tutelle de sa sœur aînée, Jeanne, qui avait épousé Philippe, vicomte du Tremblay et seigneur d'Obsonville-en-Gâtinais. En 1365, lorsque, au nom de son frère, elle présenta à la reine Blanche l'hommage du moulin Vasselin, cette princesse le notifia à son bailli en lui recommandant de ne pas « la molester durant le non aage de son frère, le sieur de Garencières, dont elle avoit la garde » (150). Le 7 août 1366, elle obtint pour lui du chapitre de Chartres souffrance pour les rentes de Champfou (151); elle mourut l'année suivante.

Jean de Garencières débuta dans la carrière militaire comme écuyer de la garnison de Caen, sous les ordres de son frère aîné, Yon de Garencières, capitaine de cette ville et chambellan du duc de Normandie. Sa bravoure non moins que sa parenté lui valurent promptement d'être armé chevalier. Avec ce titre, le 12 avril 1377, monté sur un cheval brun, il fut cité le premier dans la revue de la compagnie de son frère, passée à Breteuil et comprenant six chevaliers et quarante-huit écuyers (152).

Le 24 avril 1378, pour récompenser ses services militaires, Charles V donna à Jean de Garencières, soixante livres de rente

à percevoir sur les biens qu'il avait confisqués à Guillaume le Petit, valet de chambre du roi de Navarre, et en plus, la valeur de six cents livres sur ses biens meubles, pour une fois seulement : ordre était donné au bailli de Rouen de le mettre en possession (153).

Au début de 1384, lorsque le roi Charles VI nomma son frère Louis, à peine âgé de quatorze ans, comte de Valois, il chargea son chambellan, Yon de Garencières, d'en organiser la maison et d'en choisir les officiers : on ne saurait être surpris qu'il ait désigné son frère Jean, comme chambellan du jeune prince, aux gages de 1 200 livres par an. Le 10 février 1384, Charles VI le gratifia de 200 francs d'or « pour les bons et agréables services que nous a faiz en noz guerres et ailleurs notre amé et féal chevalier, Jehan de Garencières, chambellan de notre très cher et très amé frère le comte de Valoiz, et par espécial en la dernière chevauchée et armée que nous avons fait au pays de Flandres » c'est-à-dire à la bataille de Rosebecque le 27 novembre 1382 (154).

Le 15 mars 1385 (n. st.), Jean de Garencières fut nommé maître des eaux et forêts dans les terres que le roi de Navarre détenait en Normandie : cinq jours plus tard, il prêta serment à la Chambre des Comptes qui, au dos de son brevet enregistré le 2 septembre suivant, lui alloua deux cents francs de gages par an (155). Le 15 décembre 1391, pour alléger sa tâche, le roi lui adjoignit son cousin, Jean de Vendôme, aux gages de 400 livres par an : sa dernière quittance est du 18 novembre 1406. Le 4 mars 1401 (n. st.), Jean de Garencières fut confirmé dans ses fonctions, mais aux gages de quatre cents livres (156).

Le comte de Valois, étant devenu duc de Touraine, manda à son trésorier, peu après sa nomination, le 5 juin 1386, de « payer 102 francs 5 sols pour un hanap d'argent à couvercle vermeil doré poinsonné, et une aiguière de mesme, pesant ensemble cinq marcs cinq onces... lesquelles choses nous avons fait prendre et acheter par lui, et ycelui hanap et aiguière avons donné à la femme de notre amé et féal chevalier et chambellan, messire Jehan de Garencières » (157).

Par ses lettres du 30 septembre 1389, le duc indique qu'il a chargé son chambellan « de garder bien et soigneusement certaines grosses sommes de florins, vaisselle et joyaux qui sont à nous et que par l'ordenance et plaisir de mons. le Roy, avons fait mener et mettre en garde et dépost en nostre chasteau de Crévecuer-en-Brye ». Suivant le compte de Chandeleur 1390, cette surveillance lui valut un supplément de gages de soixante francs

d'or par mois. Pour faciliter sa tâche, le duc lui adjoignit deux écuyers et un portier; le 23 novembre 1389, il le chargea de menues réparations d'aménagement. Nombreuses sont les quittances de gages relatives à ces fonctions qui cependant furent de courte durée, la dernière étant du 17 octobre 1391 (158). Puis viennent quelques gratifications, 300 francs en février 1392 (n. st.), 120 francs le 26 du même mois « pour lui aidier à monter de chevaux », 1 144 francs le 3 avril, etc.

Sur ces entrefaites, son beau-père, Pierre de Villiers, était décédé : il avait gardé jusqu'à sa mort la jouissance de Massy. On a vu les lettres de rémission qui furent accordées par le roi en 1384 « à André de Massy, détenu ès prisons de notre amé et féal chevalier et souverain maistre d'ostel, Pierre de Villiers, S^r de Macy ». Au partage de sa succession, vers 1389, la baronie de Massy échut à sa fille Jeanne, femme de Jean de Garençières. On possède l'original des lettres adressées par Charles VI au prévôt de Paris, le 25 mai 1393, pour l'informer que « son amé et féal chevalier et chambellan, Jehan de Garençières, lui avoit fait foi et hommage-lige pour la baronie de Massy et ses dépendances » (159).

En 1396, Jean de Garençières, S^r de Croisy et de Massy, déclara tenir des religieux de Saint-Germain-des-Prés huit arpents de terre labourable près la maladrerie de Massy, un setier de blé sur le moulin de Migneaux, les hôtises d'Origny avec les cens et rentes qu'elles peuvent devoir, sept setiers d'avoine, toutes les terres, hôtises et profits, sis en la haute, moyenne et basse justice appartenant aux dits religieux à cause de leur seigneurie de Massy, tous les cens qui leur sont dus à Antony, dits les cens de la Gouttière, plus quatre arrière-fiefs situés l'un à Migneaux, le second à Antony et les deux autres à Vanves (160).

Le 18 septembre 1408, pour leur commodité et l'agrandissement des étangs voisins du château de Massy, Jean de Garençières et Jeanne de Villiers cédèrent à l'abbaye de Saint-Victor une grange couverte de tuiles, une mesure avec petite cour et un quartier de jardin près du château, vers Bourg-la-Reine, avec exemption de toutes redevances, sauf de la haute justice; en échange, ils reçurent une grange couverte de tuiles à Villaines, avec petite cour, mesure, étable, demi-quartier de jardin et un arpent de terre, sans aucune charge. L'échange fut ratifié par leur fils aîné, Jean de Garençières, chevalier; de plus, ils s'engagèrent à le faire approuver par leurs autres enfants, dès qu'ils auraient atteint leur majorité et à en demander l'amortissement.

au roi (161). Le 15 mai 1409, Jean de Garencières présenta au roi l'aveu des seigneuries de Croisy et de Cierrey venant de son patrimoine et de la baronie de Massy du chef de sa femme, Jeanne de Villiers. Le 28 septembre suivant, il obtint souffrance de bailler son dénombrement de la seigneurie du Coudray-les-Evreux (162).

Au mois d'avril 1387, Louis de France, duc de Touraine, avait épousé Valentine, fille de Jean Galéas Visconti, duc de Milan. Pour améliorer sa situation, le 4 juin 1392, Charles VI lui donna le duché d'Orléans en échange de la Touraine. Ce fut pour le chambellan la cause de nombreux déplacements. Le 30 septembre 1389, il reçut 200 francs pour un voyage en Lombardie. Le 3 juillet 1390, le duc lui donna « 300 frans pour luy aidier à supporter ses despenses qu'il convient faire en notre service » (163). Le 24 septembre, il le fit rembourser « de mil frans d'or lesquelz il nous avoit prestez comptans pour ravoir certains joyaulx que avoient de nous en gaigne noz très chiers et amez cousins le comte d'Astrevant et messire Guillaume de Namur, lesquelz joyaulx nous ont esté renduz » (164).

Le 10 octobre 1391, le duc manda à son trésorier : « Comme nous envoyons présentement au pays de Lombardie, par devers notre très cher et très amé père, messire Jehan Galéaz, comte de Vertuz et S^r de Millan, nos amez et féaulx messire Jehan de Garencières, chevalier, notre chambellan, maitre Fouques d'Auquetonville, notre secrétaire, et Denisot Mariete, notre valet de chambre, pour certaines grosses besoignes que en chargées leur avons, et avecques eulx Michelet, notre chevaucheur, nous voulons que à chacun, pour un voyage de six semaines, vous baillez six frans pour le chambellan, trois pour le secrétaire, deux pour le valet, par dessus leurs gages ordinaires ». Peu après, il confirma de payer « à messire Jehan de Garencières pour prest à luy fait pour XLV jours sur ses gaiges à lui ordonnez... pour tout le temps qu'il vacquera, alant, estant et retournant, ès parties de Lombardie par devers le comte de Vertuz où mondit S^r l'envoie, au feur de six frans par jour ». En conséquence, il reçut aussitôt 270 francs. Le 20 février 1392, le duc lui alloua « six vingt frans d'or pour lui aidier à avoir chevaulz pour faire ledit voyage ». Enfin le 3 mars, il y ajouta trois cents francs d'or (165).

Le 6 février 1394, Jean de Garencières reçut la mission de partir pour le Piémont avec soixante hommes d'armes et soixante archers. Le duc lui adjoignit Pierre de Canteleu, porteur d'une somme de 2 500 livres, comme trésorier. Le but était de prendre

possession de Savone, dont le roi avait cédé l'investiture à Louis de France. Le 9 mai, il obtint l'hommage et le concours du marquis de Carretto. Devant l'insuffisance de ses moyens, il demanda des armements. Pour hâter leur expédition, en juin, il vint à Paris pour tenir le duc au courant de ce qui se passait en Italie et recevoir ses ordres. Le 2 juillet, le duc fit payer cent francs d'or à son chambellan « lequel est nagaires retourné devers nous de notre païs d'Ast, où envoyé l'avions pour certaines grans et grosses besoingnes qui très grandement nous touchent, et lequel nous y renvoyons hastivement, et pour luy aidyer à supporter les grand fraiz et missions qu'il lui a convenu et convient faire audit voyage ». D'un commun accord, il fut convenu d'augmenter le corps expéditionnaire et d'en confier le commandement à un officier vaillant et expérimenté : Enguerran VII de Coucy, comte de Soissons, fut choisi pour diriger les opérations; il quitta Avignon le 4 septembre et se trouvait à Suse le 16 de ce mois. Le 8 octobre 1394, le duc ordonna de rembourser à Jean de Garencières « 51 escuz d'or qu'il a baillez pour loage de chevaux pour porter de Paris à Lyon certaines bouteilles pleines d'or que Mgr le duc envoyait à son trésorier » (166). Dans Asti, le 18 novembre, Jean de Garencières écrivit les conditions de la réduction officielle de Savone; il alla prendre possession de la ville et devint capitaine-garde de ses châteaux. Le 26 novembre, il expédia un courrier au duc pour lui annoncer la reddition définitive de Savone (167). Plus tard, en 1403, le duc se rendit à Milan : le 24 septembre, il fit payer à son chambellan « 200 frans d'or pour luy aidier à soy habillier pour venir avecques nous et en notre compaignie en ce voyage que nous entendons présentement faire ès parties de Lombardie et d'Italie » (168).

Le 12 octobre 1395, Jean de Garencières fut l'un des procureurs qui, au nom du duc et de la duchesse d'Orléans, signèrent l'acquisition de la vicomté de Châteaudun (169). L'année suivante, il fit partie de l'escorte qui accompagna Isabelle de France en Angleterre, où elle allait épouser le roi Richard II (170).

A une date non précisée, Jean de Garencières fut nommé capitaine de Châteauneuf-sur-Loire : je n'en ai retrouvé que deux quittances de gages dont la dernière est ainsi conçue : « Saichent tous que je Jehan de Garencières, chevalier, chambellan du roy et de mons. le duc d'Orliens, seigneur de Croisy et de Macy, confesse avoir eu et receu de Jehan Mahy, à présent receveur d'Orliens, la somme de seize livrés treze sols quatre deniers ps. à moy deuz du terme de la Toussains derrenièrement

passée, pour raison de mes gaiges de cappitaine de Chasteauneuf-sur-Loire, de laquelle somme de XVI l. XIII s. IIII d. ps. pour ledit terme, je me tiens à content et en quitte mondit seigneur, sondit receveur et touz autres. Tesmoing ceste quittance seellée de mon seel, le XI^e jour d'avril avant Pasques, l'an mil CCCC et II » (171). A l'original est appendu son sceau rond, de 25 mm, représentant ses armoiries **de gueules à trois chevrons d'or, brisé d'une molette d'argent au coin dextre**, l'écu penché, timbré d'un heaume avec ses lambrequins, sur un champ d'arabesques, avec cette légende autour + S'. JEHAN DE GARENCIERES. Il en existe un autre modèle dans lequel l'écu est accosté de deux lions.

Charles VI étant devenu incapable de gouverner à la suite d'une fièvre chaude, la régence fut donnée à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ; à sa mort, son fils, Jean Sans Peur, prétendit lui succéder et à la tête d'une armée, vint s'installer à Paris, d'où il expulsa le duc d'Orléans, nommé par le conseil. Le 17 août 1405, Louis de France envoya au gouverneur d'Orléans l'ordre de convoquer tous ses vassaux et de les lui envoyer armés et prêts à entrer en campagne (172). Le 22 août, le duc manda à tous ses justiciers : « Pour visiter noz chasteaux et forteresses de noz païs, pourveoir à la garde d'iceulx, nous avons ordonné et commis notre amé et féal conseiller et chambellan messire Jehan de Garencières, S^r de Croisy. Sy vous mandons que à notre conseilier vous obéyssiez et acomplissiez ce qu'il vous commandera et ordonnera de par nous » (173). En vertu de sa commission, d'Orléans le 26 août, Garencières écrivit au bailli de Blois « unes lettres contenant qu'il fasse crier et publier que les vassaulx soient dimanche prochain (30 août) à Jenville, montez et armez, par devers lui ; » en outre, il lui souligña les instructions ducales pour la mise en état de défense des châteaux et forteresses (174). Lui-même en visita plusieurs et ordonna les réparations nécessaires à Marchénoir, Fréteval, Châteaudun, Nesploy, Châteauneuf et autres, ainsi que l'envoi de munitions et de vivres dans tous les châteaux et pourvut à leur garde (175). Au jour fixé, dans Janville, il prit le commandement des Orléanais pour les conduire au duc « pour le bien, prouffit et honneur du roy nostre sire, de son royaume et de lui (le duc) aussi ; » la revue en fut passée à Melun le 20 septembre (176).

Le mariage d'Isabelle, fille de Charles VI et veuve de Richard II roi d'Angleterre, avec Charles, comte d'Angoulême et fils aîné du duc d'Orléans, ayant été décidé, le conseil régla les détails de son arrivée à Calais : en 1406, il fut ordonné qu'elle serait

servie par deux chevaliers bannerets dont l'un serait « Mgr de Garencières » (177).

Jean de Rochefort, baron du Puiset, était mort en 1368, laissant trois enfants en bas âge de son mariage avec Jeanne de Maligny, veuve de Jean d'Andrezel, grand chambellan du duc d'Orléans : le 12 avril, elle obtint souffrance pour présenter l'hommage qu'elle devait comme ayant la garde de ses enfants, Gilles, Jean et Marguerite; elle accomplit cette formalité le 29 avril 1375 et se remaria peu après à Raoul de Montigny. Le Puiset constitua la dot de Marguerite, lorsqu'elle épousa Jean de Vendôme, frère de la seconde femme de Pierre de Villiers et adjoint à Jean de Garencières dans la maîtrise des eaux et forêts de Normandie. Le 2 juin 1404, à cause de sa femme, Jean de Vendôme présenta l'hommage de la baronie du Puiset, relevant de la châtellenie de Janville et du duché d'Orléans : il mourut sans enfants peu après, le 18 novembre 1406. Dès 1407, une instance au sujet de sa succession était ouverte au Parlement entre Jean de Garencières, qui à cause de sa femme Jeanne de Villiers se disait le plus proche héritier de Pierre de Villiers, légataire universel de Marguerite de Vendôme, sa seconde femme, et un Jean de Rochefort, dont la parenté n'est point précisée (178). Le compte de Toussaint 1407 du duché d'Orléans indique en effet que le Puiset était saisi faute d'hommage (179). Louis de France, lâchement assassiné à Paris le 23 novembre 1407 par les émissaires de Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, n'était plus là pour soutenir son chambellan, mais grâce à la bienveillance du roi, Jean de Garencières l'emporta sur les Rochefort et devint baron du Puiset, titre qui lui est donné dans de nombreux actes judiciaires de 1408 à 1415 (180).

Dans les siècles précédents, où la baronie du Puiset appartenait à la vicomté de Chartres, figurait parmi ses prérogatives le fief de la pelisse et de la coupe : toutes les fois qu'un nouvel évêque faisait sa première entrée à Chartres, le baron du Puiset devait le servir à table, au repas du soir, revêtu d'une robe fourrée que lui donnait le nouveau prélat et il emportait la coupe dans laquelle celui-ci avait bu. Jean de Rochefort avait fait hommage pour le fief de la pelisse le 5 août 1369; sa veuve, Jeanne de Maligny avait rempli le même devoir le 20 janvier 1377 (n. st.) et Raoul de Montigny, son troisième mari le 6 juin 1382. Le dimanche 5 août 1408, Jean de Garencières assista à l'entrée solennelle de Martin Gouges de Charpaignes dans la ville de Chartres et au banquet du soir; le lendemain, il présenta au nouvel évêque

l'hommage habituel (181). Le 28 juillet 1414, il déclara au chapitre de Chartres les biens que sa seigneurie du Puiset possédait à Auwilliers dans sa mouvance (182).

Jean de Garencières fut tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415 : sa mort est révélée par des lettres du roi, rédigées le 30 octobre suivant et transférant à son neveu Jean de Villiers, la maîtrise des eaux et forêts de Normandie (183). Sa femme, Jeanne de Villiers, lui survécut quelques années : elle mourut peu avant le 15 mars 1419 (n. st.) où Le Puiset fut saisi, faute par les héritiers d'en avoir présenté l'hommage dans les délais légaux. Elle fut inhumée dans l'église de Massy sous une pierre tombale qui la représentait en robe et manteau avec une coiffure de veuve ; les mains jointes et la tête étaient rapportées en marbre blanc ; aux angles de la pierre, quatre médaillons. Sur la bordure, Gaignières a lu l'inscription suivante : CY . GIST . NOBLE . DAME . MADAME . IEHNE . DE . VILLIERS . FILLE . DE . FEV . MESSI . PIERRE . DE . VILLIERS . CHLR . SEIGNEVR . DE . LISLE . ADAM . GRAND . MAISTRE . D'OSTEL . DE . FRANCE . DEPVIS . M . CCC . XL . IVSQV'EN . L'AN . M . CCC . LXXXVI . DAME . DE . MACY . VEVVE . DE . FEV . M^{RE} . IEHAN . DE . GARENCIERES . LAQVELLE . TRESPASSA . LE XIV... (184).

De son mariage avec Jeanne de Villiers, Jean I de Garencières avait eu :

1°) **Jean II, dit le Jeune**, qui fut également chambellan du duc d'Orléans. Le 16 novembre 1403, il lui fut alloué quarante francs « pour ses gages d'un mois durant le voyage en Lombardie ». Il existe une quittance de vingt livres, au 18 décembre, concernant la seconde quinzaine de ce mois (185). Le 9 octobre 1411, Jehannot de Garencières souscrivit la déclaration faite à Saint-Ouen par les partisans d'Orléans (186).

Dans les escarmouches entre Bourguignons et Armagnacs, le comte de Saint-Paul du premier parti vint assiéger Saint-Rémy du Plain au pays du Maine : pour lui faire lever le siège, Jean de Dreux, maréchal de Jean duc d'Alençon, vint l'attaquer mais il fut battu et plusieurs de ses chevaliers faits prisonniers, « entr'autres messire Jehannot de Garencières » (187).

Le 14 juillet 1411, Charles d'Orléans écrivit au roi pour se plaindre de Jean, duc de Bourgogne, meurtrier de Louis duc d'Orléans, son père : « Par l'ordonnance de vous et de votre grand conseil, dit-il, messire Jean de Garencières eut esté remis et restitué en l'office de la capitainerie de vostre ville de Caen. Néant-

moins, en directement venant à l'encontre, ledit traistre meurtrier l'a fait depuis oster et désappointer du dit office, et l'a impétré pour soy-mesmes en contempt, mespris et haine dudit de Garencières. Et de fait tient et occupe ledit office » (188). Le roi fit droit à la requête de Charles d'Orléans et rétablit Jeannot de Garencières dans la garde du château de Caen, qui lui avait été donnée à la mort de son oncle, Yon de Garencières : le 21 septembre 1415, il signa une quittance de gages pour cet office (189). A l'original est appendu un sceau rond de 28 mm, **chevronné de six pièces, brisé d'une molette en chef et à dextre**, l'écu penché, timbré d'un heaume cimé d'un col de cygne dans un vol, supporté par deux lions, avec cette légende + IEHAN . DE . GARENCIERES. Il fut tué auprès de son père à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

2°) **Yon**, devint l'aîné de la famille, à la mort de son frère. Au mois de juillet 1420, en l'absence du duc d'Orléans prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, son frère Philippe, comte de Vertus, lui envoya un messenger, Guillot Forget, avec une missive dans laquelle il lui demandait de porter secours aux assiégés de Melun (190). On ignore quelle suite il put y donner.

Sa mère étant décédée à la fin de 1418 ou début de 1419, Yon eut à partager la succession de ses parents avec ses sœurs ; mais par suite de sa négligence à en présenter l'hommage dans les délais réglementaires, Le Puiset fut saisi. Le 6 mars 1419 (n. st.), le lieutenant général au bailliage d'Orléans manda au lieutenant du receveur du duché à Janville de faire afficher l'adjudication de la ferme de la prévôté et du péage du Puiset, qui étaient en la main du duc, faute par les hoirs de Jean de Garencières d'en avoir présenté les devoirs féodaux : le 2 avril, elle fut adjugée à cinquante livres. Le 6 mars 1421 (n. st.), le gouverneur du duché manda de nouveau au prévôt de Janville de procéder à l'adjudication de la ferme de la prévôté, coutumes et péage du Puiset (191).

Une démarche bien opportune d'Yon de Garencières arrêta les frais : le 13 janvier 1422 (n. st.) Charles, duc d'Orléans lui délivra des lettres patentes portant souffrance et délai jusqu'à un an pour porter foi au duc pour deux parts du Puiset, avec la haute justice, et lui accordant mainlevée de la saisie (192). Au compte de Toussaint 1422, figure cette mention : « De la revenue de la prévosté, justice et péage du Puiset appartenans aux hoirs de feu messire Jehan de Garencières, tenuz en fié de mond. S^r le Duc, à cause de son chastel d'Ienville, explouetez en la main de mond. S^r le Duc par deffault d'homme, et baillés à ferme par les

genz et officiers de mond. S^r le Duc depuis le VI^e jour de mars mil CCCCXXI jusques au jour S. Jehan Baptiste 1422, et de la dite S. Jehan Baptiste jusques à ung an prochain après ensuivant à Gobin Chauvet, comme au plus offrant, pour le prix de 92 livres ts. par an, dont ledis commis n'a reçu que XXXII livres, pour ce que ladite prévosté et seigneurie du Puiset ont esté délivrez à Yon de Garenchières, escuier, filz et héritier dudit messire Jehan de Garenchières.... » (193).

Par analogie, on peut dire que Massy fut partagé comme le Puiset, tout en restant dans l'indivision : deux tiers à l'héritier mâle, et l'autre tiers assigné à ses deux sœurs. Yon n'en jouit pas longtemps, car en 1435, le compte du duché fait recette des deux tiers de la seigneurie du Puiset « en la main du duc, faute d'homme, par la mort et trespas de défunt Yon de Garenchières » (194).

3^e) Catherine épousa en premières noces Oudart de Cloyes, chevalier du Dunois, fils de Jean, capitaine de Nogent-le-Roi. Le 23 novembre 1380, Oudart fut condamné par une sentence des requêtes du Palais à payer à l'église de Chartres une rente de sept muids de froment, trois muids d'avoine et trois muids d'orge à prendre sur Saint-Léger des Aubées (195). De 1387 à 1396, il reçut plusieurs déclarations de terres relevant de sa seigneurie de Lorville. Il mourut au début de l'année 1404 : le 24 février, devant notaire à Chartres, Jean de Garenchières, S^r de Croizy et de Massy, et Jean le Vicomte, S^r du Tremblay, fondés de procuration de Catherine de Garenchières, veuve d'Oudart de Cloyes, leur fille et cousine-germaine, transigèrent avec Pierre Le Drouais, écuyer, se portant fort de sa mère Jeanne de Cloyes, veuve de Pierre Le Drouais et sœur dudit Oudart, au sujet du douaire et du quint que le défunt avait assignés à sa femme. Il fut convenu que pour son douaire Catherine aurait les terres de Châtillon, des Jumeaux et de Vallières, et pour le quint, les terres de Romainville, du Boulay, de Villette et du bois Saint-Martin, avec les fruits de la dîme de Lorville et de Boucheret (196). Un accord final à ce sujet eut lieu le 13 janvier 1405. Dans un acte du 10 juin 1404, Catherine se qualifiait dame de Romainville (197).

Peu après, Catherine épousa en secondes noces Jean de Trou, chevalier, seigneur de Fontenelle et de la Flotte, fils d'Amaury de Trou, chambellan de Louis duc d'Anjou. Le 14 décembre 1409, à cause d'elle, Jean présenta l'aveu des Jumeaux et de Romainville (198). Il parut dans un acte du 30 avril 1415 en compagnie de sa femme Catherine de Garenchières. On se demande, étant donné qu'il ne reparait plus, s'il n'aurait pas été tué, cette année, à la bataille d'Azincourt.

A la mort de son père et de sa mère, Catherine avait reçu en indivis avec sa sœur un tiers des baronies du Puiset et de Massy, mais elle hérita ensuite des deux tiers échus à son frère Yon de Garencières. Le 16 juillet 1435, étant veuve de Jean de Trou, elle composa à 75 livres avec les officiers du duc d'Orléans, comme héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Yon de Garencières, son frère, pour le rachat des deux tiers du Puiset (199). Ce fut donc l'aînée des filles qui succéda à Yon de Garencières dans la portion principale du Puiset comme de Massy. Le 17 juin 1437, elle constitua procureur devant Jehan Lemoine, prévôt de Massy, pour présenter l'hommage du fief de la pelisse à Thibaud, évêque de Chartres, à l'occasion de son entrée (200). Elle ne jouit pas longtemps de l'extension de ses droits tant au Puiset qu'à Massy, car elle mourut en 1440.

5°) N... chapelain de l'évêque d'Angers, lequel fut inhumé dans l'église de Massy, sous une pierre tombale, sur laquelle il était représenté revêtu d'une chasuble et autour de laquelle Gaignières a lu : CY . GIST . Mgr . DE . GARENCIERES . IADIS . CHAPELAIN . DE . Mgr . L'EVESQVE . D'ANGERS... (201). Les armoiries du prélat, gravées à côté des siennes, **d'or à 3 clous de sable péris en pal et une étoile de 6 rais d'azur mise en cœur**, ont permis à cet érudit de l'identifier avec Jean Michel (1440-1447).

6°) **Jeanne**, abbesse de Saint-Cyr. Le 5 février 1415, elle délivra quittance d'une rente sur la recette de Paris : elle se servit d'un sceau ovale, armorié du **chevronné** des Garencières. La même année, elle transigea avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour une rente d'un muid de blé sur le moulin des Grés à Amblainvilliers (202).

7°) **Marie**, dame de Massy, qui fera l'objet du chapitre suivant.

150 — *Bibl. nat.*, Pièces originales 1280, n° 21.

151 — *Bibl. nat.*, ms. français 24134, p. 147.

152 — *Pièces originales* 1280, n° 22.

153 — *Arch. nat.*, JJ 112, n° 113.

154 — *Pièces originales* 1280, n° 35, mandement ; n° 36, quittance datée du 11 juin.

155 — *Arch. nat.*, PP 117, d'après *Mémorial E*, f° 1018. — *Bibl. nat.*, ms. français 20684, f° 58. — *Pièces originales* 2957, n° 2 ; 1280, n°s 37, 38.

156 — *Bibl. nat.*, ms. français 24136, p. 140.

157 — *Pièces originales* 1280, n° 87.

- 158 — *Pièces originales*, n^{os} 55-70, 81-88, 95, 108. — Le 30 septembre 1389, Garenrières reçut 200 francs pour un voyage en Languedoc (n^o 54).
- 159 — *Afch. nat.*, P 1, n^o 22.
- 160 — *Arch. nat.*, L 754, f^o 38, n^o 124.
- 161 — *Arch. nat.*, S 2074, n^{os} 7, 8, original et copie.
- 162 — A. de la Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, p. 1116.
- 163 — *Pièces originales* 1280, n^{os} 51, 65.
- 164 — *Pièces originales* 1280, n^o 69.
- 165 — *Pièces originales* 1280, n^{os} 93, 100.
- 166 — *Pièces originales* 1280, n^o 107.
- 167 — *Arch. nat.*, KK 315, f^o 4. — E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 141.
- 168 — *Pièces originales* 1280, n^o 118.
- 169 — *Bibl. nat.*, ms. français 24132, p. 480.
- 170 — Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites de Charles V*, d'après *Arch. nat.*, J 463, n^o 14.
- 171 — *Pièces originales* 1280, n^{os} 116, 117. — Il avait succédé à Jean de Nantouillet le jeune, nommé en septembre 1391, et fut remplacé en 1403 par Robert de Vassy.
- 172 — *Pièces originales*, V^o Théveneau, n^o 2.
- 173 — *Pièces originales* 1280, n^o 128.
- 174 — *Bibl. nat.*, nouv. acq. françaises 5847, n^o 177. — J. Soyer et G. Trouillard, *Cart. de Blois*, p. 345.
- 175 — *Bibl. nat.*, ms. français 26034, p. 3750.
- 176 — E. Jarry, *Vie de Louis de France*, p. 325. — Dans sa riche collection, l'auteur possède les originaux des pièces concernant Jean de Garenrières pour cette mobilisation.
- 177 — *Arch. nat.*, J 643, n^o 14 bis ; PP 117, p. 1189.
- 178 — *Bibl. nat.*, ms. français 24132, p. 694.
- 179 — *Arch. nat.*, R⁴* 1140, n^{os} 112, 114 ; R⁴* 343, f^o 28 ; R⁴* 322, f^o 71.
- 180 — *Bibl. nat.*, ms. français 24129, p. 68, 171, etc. — Ch. Cuissard, *Hist. des seigneurs du Puiset (Bull. de la Soc. Dunoise, 1880, p. 318)*, avec lacune de 1375 à 1529, complétée ici.
- 181 — *Bibl. nat.*, ms. français 24136, p. 98. — J.-B. Souchet, *Hist. du diocèse et de la ville de Chartres*, III, 295.
- 182 — *Bibl. nat.*, ms. français 24126, p. 367.
- 183 — *Bibl. nat.*, ms. français 24132, p. 703, d'après Mémorial H, f^o 80 : « Johannes de Garencriis, miles, dominus de Crusiac, magister aquarum et forestarum Normannie, obiit in conflictu prope Agincuriam in Picardia, et 30 octobris 1415, Johannes de Villaribus, dominus Insule-Adam, in locum ejus a rege substituitur ». Cf. P. Anselme, VII, 10.
- 184 — *Bibl. nat.*, ms. français 8224, p. 453.
- 185 — *Pièces originales* 1280, n^{os} 122, 123.
- 186 — L. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites de Charles VI*, I, 346.
- 187 — J. Juvérial des Ursins, *Hist. de Charles VI* (éd. Godefroy) p. 236. — Souchet, *Hist. de Chartres*, III, 304.

- 188 — Juvénal des Ursins, p. 219.
189 — *Bibl. nat.*, coll. Clairambault LI, p. 3891.
190 — *Arch. du Loiret*, A 2156.
191 — *Arch. nat.*, R⁴* 400, f^o 178, n^{os} 2-6. Cette saisie sur les hoirs de Garençières est aussi mentionnée dans le compte rendu à S. Jean 1420 (R⁴* 323, f^o 13).
192 — *Arch. nat.*, R⁴* 1140, n^o 117.
193 — *Arch. nat.*, R⁴* 323, f^o 14.
194 — *Arch. nat.*, R⁴* 1140, n^o 119 ; — 400, n^o 13.
195 — L. Merlet, *Cart. de N.-D. de Chartres*, II, 109. — *Bibl. nat.*, ms. français 24134, p. 137 ; 24130, p. 55 ; *Pièces originales* 27275, n^{os} 2, 3.
196 — *Bibl. nat.*, ms. français 24129, p. 184.
197 — *Bibl. nat.*, ms. français 24125, p. 173 ; — 24129, p. 103 ; — 24130, p. 55 ; 24134, p. 147.
198 — *Bibl. nat.*, ms. français 24129, p. 184 ; — 24125, p. 173 ; — 24132, p. 701 ; — 24134, p. 47, 48, 51-56.
199 — *Arch. nat.*, R⁴* 400, n^o 13 ; — 1140, n^o 120.
200 — *Bibl. nat.*, ms. français 24134, p. 80.
201 — *Bibl. nat.*, ms. français 8224, p. 453.
202 — *Bibl. nat.*, Clairambault LI, p. 3889. — *Arch. nat.*, L 754, f^o 49, n^o 174. — *Gallia christiana*, VIII, 1296.

*
**

Tudual de Kermoisan

Marie, la plus jeune des filles de Jean de Garençières et de Jeanne de Villiers, épousa en premières nocés Jean III de Gaillon, fils aîné de Jean II de Gaillon qui était lui-même fils de Jean I de Gaillon et de Jeanne de Tournebu, mariés en 1355. Le procureur du roi avait contesté aux huit enfants de Jean II, tous mineurs et placés sous la tutelle de leur aïeule, la légitimité de leurs droits sur Beuzeville et le moulin de Laschie, dont partie avait été donnée à leur aïeul en 1317 par Philippe V et le surplus par les rois Philippe VI et Jean. Le 1^{er} septembre 1390, sur présentation de ces lettres, non content de les libérer de la saisie, Charles VI leur confirma la possession de ces terres et leur accorda un délai d'un an pour en présenter l'hommage (197), ce qui permet de supposer que l'aîné approchait de sa majorité. En effet, le 25 septembre 1404, en raison de son voyage au pays de Galles avec le comte d'Alençon au service duquel il se trouvait, Jean de

Gaillon, déjà chevalier, obtint un délai jusqu'à Pâques pour faire hommage de sa seigneurie d'Avesnes, en la vicomté d'Orbec (198). Il ne reparait plus après 1415, ce qui permet de supposer qu'il fut tué à la bataille d'Azincourt.

Marie de Garencières était veuve du chevalier Jean de Gaillon, le 10 mai 1429, lorsqu'elle obtint souffrance d'un an de faire les foi et hommage et de bailler son dénombrement de la seigneurie du Mesnil-Ferry (199). A ce sujet, de la Roque remarque que les armoiries de Gaillon étaient **d'argent à deux fasces jumelles de gueules, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'or**. De cette union étaient nés deux fils : 1°) Jean IV de Gaillon, écuyer, lequel fut dépouillé de ses biens par les Anglais, parce qu'il était entré en 1420 au service du roi de France ; le 6 septembre 1434, il présenta l'hommage de Tourneville et du Bosc-Simon (200) ; il mourut peu après, sans postérité, laissant ses biens à son frère ; 2°) Roger, chanoine de Paris, ayant hérité de Jean dès 1445, où il fit hommage pour sa succession (201).

En secondes noces, peu après 1415, Marie de Garencières épousa Tudual de Kermoisan, dit le Bourgeois, écuyer breton, fils de Yon I^{er}, seigneur de Goasmario, qui avait pour armoiries, **de gueules à 7 coquilles d'argent**, comme Gaignières l'a remarqué dans l'église de Massy. En 1416, Tudual était capitaine de Montivilliers, non loin du Havre, dont il devait assurer la garde avec neuf écuyers (202). Au mois de juillet 1420, le dauphin l'envoya à Melun pour défendre la ville contre les Anglais et les Bourguignons, sous les ordres d'Arnaud Guilhem de Barbazan, chambellan du roi, sénéchal d'Agenois et de Gascogne. Dans les galeries souterraines creusées par l'ennemi pour miner les murailles, Tudual eut l'honneur de croiser le fer avec Philippe, duc de Bourgogne. Malgré ses prouesses, la ville fut prise le 17 novembre et il dut payer une rançon pour recouvrer sa liberté (203).

En 1421, Tudual se trouvait à Montaiguillon en Champagne avec Prégent de Coëtivy, lieutenant du dauphin dans cette région. Tous deux incommodaient beaucoup les Anglais et les Bourguignons, et après avoir fait des courses sur eux, ils se retiraient dans leur forteresse. Le comte de Salisbury les y assiégea ; ils firent plusieurs sorties, contremînèrent et se battirent main à main dans les galeries, mais, après une résistance opiniâtre, la disette les contraignit de se rendre, la vie sauve. Ils demeurèrent prisonniers jusqu'au paiement de leur rançon. En 1423, ils furent défaits près de Mouzon (204).

Prégent de Coëtivy ayant été nommé capitaine de Janville, Tudual vint l'y retrouver, mais ils en furent chassés par les Anglais en 1428, et ne durent pas s'éloigner beaucoup. Au mois d'avril 1429, lorsque Jean, comte de Dunois, et le maréchal Gilles de Rais demandèrent des braves pour conduire un convoi à Orléans, huit capitaines se présentèrent avec leurs hommes. Suivant lettres du roi signées à Chinon le 27 avril 1429, le compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres, enregistre le paiement « à Thudual le Bourgeois, escuier, pour le payement de XV hommes d'armes et de XI archiers, la somme de VIII^{xx} IIII livres tournois... pour deffrayer lui et les gens de sa compagnie, que le roi lui avoit mandé assembler en plus grant nombre que faire pourroit, des frais et despens que faire lui conviendroit en partant de sa garnison et venant devers mons. de Raiz, l'un desdits chiefs, pour conduire et mener certaine grant quantité de vivres et habillemens de guerre que ledit Seigneur avoit ordonné estre conduits et menez en sa ville d'Orliens... » (205). Le 4 mai, grâce à l'appui de Jeanne d'Arc avec une poignée de soldats, les convoyeurs purent entrer dans la ville « par devant la bastille des Angloys qui n'osèrent oncques saillir, mais se tenoient fort en leurs gardes ». Par suite, Tudual prit part aux derniers combats qui précédèrent la délivrance ; le 5 mai à une sortie ; le 6 mai à l'assaut des Tournelles ; le 7 mai, à la bataille rangée qui refoula les Anglais vers Meung. Assistée de ses capitaines parmi lesquels est signalé « ung vaillant gentilhomme dès lors bien renommé, appellé Thudual de Carmoisen dit le Bourgoys, de la nation de Bretagne » (206), Jeanne d'Arc se mit à la poursuite des Anglais, auxquels elle reprit Jargeau, Baugency et Meung, puis leur infligea une sanglante défaite à Patay. A la suite de ces succès, le sacre de Charles VII fut décidé ; le 29 juin, il partit de Gien, escorté de Jeanne d'Arc et de ses capitaines, parmi lesquels figure toujours Tudual (207). A travers la Champagne, il gagna Reims où il fut sacré le 17 juillet.

Après le sacre, Tudual revint à Janville dont il fut nommé capitaine aux appointements annuels de cinquante livres, par lettres patentes de Charles, duc d'Orléans, du 21 juillet 1431 ; il fut confirmé dans ses fonctions le 18 avril 1445 et les conserva jusqu'à sa mort, ainsi que l'attestait la liasse de ses quittances demeurées aux Archives du Loiret, jusqu'en juin 1940 où elles furent détruites par le sauvage bombardement de l'aviation italienne. L'inaction ne tarda pas à lui peser : il offrit ses services au connétable, Arthur de Richemond, que Jeanne d'Arc venait de remettre en activité auprès de Charles VII. Dès lors, avec

une persévérance et une bravoure indéfectibles, Tudual se plut à remplir les missions périlleuses ; toujours le premier à l'attaque, il consacra sa vie à bouter l'ennemi hors de France, jusqu'au jour où il tombera au champ d'honneur. En 1435, à Saint-Denis, les Anglais étaient parvenus à s'emparer du boulevard de la porte de Pontoise. Le soir même, avec cinq hommes résolus que lui donna le maréchal de Rieux, il passa sur une planche qui n'avait pas un pied de large, entra dans le boulevard et s'en rendit maître, tuant ou mettant en fuite les ennemis qui le gardaient (209). L'année suivante, Saint-Denis ayant été pris, le connétable y envoya Kermoisan en avant-garde avec 300 combattants. Dès son apparition, les Anglais sortirent pour lui livrer bataille ; ne se trouvant pas assez fort pour soutenir le choc, il envoya un homme en poste avertir le connétable qu'il rejoignit au moment où il allait prendre son repas. Se levant aussitôt de table, le connétable fit sonner à cheval et sortit le premier pour inciter ses soldats à le suivre sans délai. Villiers de l'Ile-Adam le rejoignit en chemin et lui dit que quand il aurait 10 000 hommes, il ne pourrait faire de mal aux ennemis dans la forte position qu'ils occupaient : « Si ferons, répondit-il, se Dieu plaist » (210).

Peu après, avec Poton et La Hire, Kermoisan entra dans Gisors et resta un jour et deux nuits devant le château, mais il en fut délogé par Talbot (211). Le 1^{er} juin 1436, il reçut 200 livres pour une année de gages comme capitaine de Pierrefonds (212). Au commencement de 1437, il reçut un don du connétable pour être venu en sa compagnie d'Orléans à Paris (213) : il était sans doute allé inspecter Janville.

En mai, le connétable assiégea Malesherbes en Gâtinais : après huit jours de préparatifs, l'assaut fut fixé à un jeudi, en présence du roi. Pour passer le fossé, on avait construit un bateau armé : l'empressement des combattants à suivre Kermoisan ne tint aucun compte de sa capacité et en le surchargeant le fit sombrer. Tandis que ses compagnons se débattaient dans l'eau, il dressa une échelle contre la muraille et y monta le premier. Soudain un projectile d'une bombarde vint frapper le mur auquel Kermorian était accroché, le renversa et faillit le tuer ; fort heureusement, il n'y eut de victimes que parmi les adversaires. La ville prise, les Anglais eurent la vie sauve, mais tous les Français, coupables de trahison, furent pendus (214).

De là, le connétable alla assiéger Montereau où se renouvela un incident analogue. Le brave Kermoisan, étant monté le premier à l'assaut, se trouvait aux prises avec les ennemis s'efforçant

de lui barrer l'accès ; on tira une volée de canon qui abattit le pan de muraille sur lequel il se trouvait et le renversa dans le fossé au milieu des débris. Se relevant tout contusionné, il eut l'énergie de courir à l'attaque pour participer au succès final (11 octobre) (215).

Le 20 juillet 1439, le connétable vint assiéger Meaux ; tandis qu'il encerclait la ville, il plaça Kermoisan à la tête du pont menant à l'île fortifiée, dite du Marché, où les Anglais s'étaient fortement retranchés et où ils furent ravitaillés par Talbot en hommes et en vivres. Durant trois semaines, renonçant à s'accorder le moindre repos, Kermoisan tint les ennemis en alerte continue, si bien que le 15 septembre, ils demandèrent à capituler (216).

Par lettres royales du 26 mai 1441, Kermoisan fut nommé capitaine du château de Montéclère, au bailliage de Chaumont, à la place du bâtard de Vergy, aux gages de 400 livres. A l'original d'une de ses quittances, du 10 juillet 1449, est appendu son sceau, rond, de 36 mm, représentant un écu avec ses armoiries à 7 coquilles, 3, 3 et 1, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête d'aigle, supporté par deux aigles, sur un champ de rameaux, avec cette légende + S' TVDVAL... BOVRGOYS. Il y a en outre sa signature autographe : LE BOVRGS . DE . KERMOYSAN (217).

On trouve Kermoisan au siège de Pontoise en 1441, puis en 1443 à celui de Dieppe. Les Anglais tenaient la ville bloquée par un fort qui incommodait extrêmement les habitants. Chargé d'y aviser, le dauphin manda Kermoisan à Abbeville « pour apprendre de lui en quel estat se trouvoit la place et ce que l'on pouvoit faire pour la délivrer ». Kermoisan venu, l'on assembla le conseil de guerre et sur son rapport, il fut décidé que l'on attaquerait le fort des Anglais. Kermoisan fut envoyé devant pour investir le fort avec 300 combattants : le gros de l'armée arriva le 11 août et le 14, le fort fut emporté d'assaut (218).

Le 26 mai 1447, Kermoisan reçut du roi 163 l. 12 s. 6 d. en pur don « pour luy aidier à avoir robes et autres habillemens ; » quelques jours plus tard, « 151 l. 5 s., laquelle somme le roy luy a donnée pour luy aidier à avoir robes et habillemens, pour plus honorablement aler en l'ambassade d'Angleterre en la compagnie de Mgr le comte de Dunoys » (219), qui allait demander la prorogation de la trêve.

Les Anglais n'ayant point donné satisfaction sur l'infraction de la trêve, la guerre reprit avec fureur. En 1449, sous les ordres

du connétable, Kermoisan prit part à de nombreux engagements : Verneuil, Pontaudemer, Lisieux, Vernon et plusieurs autres villes furent prises. Ces heureux succès engagèrent le roi à tenter une entreprise sur Rouen, où il entra le 10 novembre ; il en partit pour mettre le siège devant Harfleur qui capitula le 1^{er} janvier. De là, le roi se rendit à l'abbaye de Jumièges pour y prendre un peu de repos : voulant récompenser Kermoisan de sa bravoure et de son intrépidité durant toute cette campagne, il le nomma bailli de Troyes, par lettres données à Jumièges le 21 janvier 1450 (220). Malgré cette invitation au repos qu'il avait bien gagné, au début d'avril, il rejoignit le connétable à Dol. Celui-ci, qui le savait entreprenant, lui dit : « Jamais, je ne te tins demeuré de bonne besoigne, jusques à cette fois ». Kermoisan lui répondit presque en pleurant : « Je sai, monseigneur, que vous ne combatrés point ». Mais le connétable qui ne craignait pas le grand nombre des ennemis, tâcha de le consoler en lui disant : « Je voue à Dieu ; je les voiray avec la grâce de Dieu avant retourner » (221).

Le 15 avril, Kermoisan était à la bataille de Formigny que le connétable gagna sur le général Kiriél. Le 5 juin, il se trouvait au siège de Caen ; le connétable ordonna des tranchées et des galeries d'approche ; Kermoisan en conduisait une et messire Jacques de Chabannes l'autre, mais celle de Tudual arriva la première au pied de la muraille, la mina et n'attendait plus que le signal de la faire sauter, lorsque les habitants demandèrent à capituler (222) : c'était le 1^{er} juillet. De là, les troupes passèrent au siège de Falaise qui se rendit le 22 du même mois. Puis, elles investirent Cherbourg, la seule place qui restait aux Anglais en Normandie ; le siège en fut mené avec vigueur. Alain Chartier dit que « Tugdual de Kermoisan, bon et vaillant chevalier et bailli de Troyes », y fut tué d'un coup de couleuvrine, peu avant le 12 août 1450 (223).

Voyons maintenant Tudual dans ses terres. A la requête de Jean Lemire, marchand et bourgeois de Paris, et de sa femme Arnaulde, fille de feu Philippe de Corbie, et de son frère Guillaume de Corbie, le roi avait fait saisir « les chastel et hostel fort de Macy environné de fossez à eaue, seigneurie, justice haute, moyenne et basse, fiefs, arrière-fiefs, cens, rentes, terres et autres revenus », appartenant à Catherine de Garenrières, veuve de Jean de Trou, chevalier, et à sa sœur, Marie de Garenrières, femme de Tudual de Kermoisan, filles et héritières de défunts Jean de Garenrières et de Jeanne de Villiers. Les criées en vue de la vente ayant été affichées, les religieuses de Saint-Antoine y firent opposition : leur demande fut d'abord rejetée pour ne

pas avoir présenté leur requête dans les délais légaux. Elles s'adressèrent au roi qui leur accorda le 19 avril 1438 des lettres les relevant de ce vice de forme. Alors, pour motiver leur opposition, elles exposèrent qu'en 1245, Simon de Massy et Isabelle, sa femme, leur ayant assigné cinq livres de rente sur leur four banal, en imposant à leurs héritiers de l'acquitter, elles jouissaient d'une créance privilégiée, à inscrire dans les conditions de la vente. Le 11 avril 1440, une sentence du Châtelet reconnut l'équité de leur réclamation et inséra parmi les charges imposées aux acquéreurs éventuels l'obligation de continuer cette rente et d'en acquitter les arrérages qui n'avaient pas été payés depuis 1411 (224). Les pièces qui restent de cette procédure n'indiquent pas le motif de la saisie : il est probable qu'il faut l'imputer à la carence des seigneurs de Massy à l'égard d'une autre rente constituée par un de leurs emprunts. En effet, le 28 janvier 1383, Nicolas Lemire, notaire au Châtelet et sa femme Jeanne, fille d'Adam le Flament, avaient déclaré tenir du roi quatre setiers de grain sur divers héritages à Massy ; en 1394, Robert Thierry, marchand de Paris, avait également déclaré, à cause de sa femme Marguerite Le Flament, un setier de grain sur le moulin de Migneaux et le champart des Trous, avec la dîme sur plusieurs héritages de Massy, lesquels furent à feu Jean Le Flament, général des Monnaies (225). Quoiqu'il en soit, la saisie ne paraît pas avoir eu de suites, sans doute parce que les créanciers furent désintéressés.

Le 15 juin 1441, en raison de ses obligations militaires, Kermoisan obtint souffrance d'un an pour faire hommage et bailler par écrit le dénombrement de sa baronie, château et terre de Croisy, mouvant du comté d'Evreux et lui appartenant du chef de sa femme, Marie de Garencières : il s'en acquitta le 15 janvier 1442 et en renouvela la présentation le 19 juin 1445 (226). Ayant été convoqué avec ses hommes pour accompagner le roi au siège de Metz, il s'excusa de ne pouvoir assister à l'entrée de Pierre Béchebien, évêque de Chartres, fixée au mardi 5 janvier 1445 : après avoir affirmé les droits imprescriptibles de sa femme, il notifia son empêchement et donna procuration à Blanchet d'Estouteville, S^r de Villebon, pour servir le prélat au banquet, en recevoir la pelisse et la coupe et présenter l'hommage habituel, ce qui fut fait devant Pierre Gilon, notaire à Chartres (227).

A la mort de Catherine de Garencières, dont sa femme était l'unique héritière, Kermoisan n'eut garde de négliger ses obligations envers le duc d'Orléans. Par lettres de février 1441 (n. st.), Charles, duc d'Orléans, notifia à Jean Le Fuzelier, gouverneur de ses finances, l'hommage que « Thudual de Carmoisien, dict

Le Bourgeois, écuyer d'écurie du roy et le sien », venait de lui présenter pour Le Puiset. Le 15 février, en se prévalant de son titre de capitaine de Janville, il offrit quatre-vingt livres pour le rachat des deux tiers du Puiset, évaluation qui fut acceptée. Par autres lettres du même jour, le duc rendit hommage aux services de Kermoisan comme capitaine de Janville, et en reconnaissance, lui fit remise du rachat. Le 18 février, pour en assurer l'exécution, Le Fuzelier mit sont attache aux lettres, et le 19, Kermoisan put déclarer que par vertu des dites lettres patentes de don, vérifiées par le général des finances, il était payé et remit sa quittance libératoire à Robin Baffart, receveur du domaine (228). Bien qu'il n'en reste aucune trace, les mêmes formalités furent remplies pour Massy. Les comptes du domaine de Chartres portent en recette douze livres pour le rachat de la seigneurie de Villiers, en la paroisse de Béville-le-Comte, que Kermoisan avait payées, étant aux droits de sa femme, comme héritière de sa sœur (229).

Le 13 juillet 1451, Marie de Garencières, dame du Puiset et veuve de Tudual de Kermoisan, dit le Bourgeois, en son vivant écuyer d'écurie du roi, reçut l'hommage de maître Gérard Boillève, licencié ès lois, avocat et conseiller du duc d'Orléans et bailli du Puiset, pour tous les héritages maisons, cens, rentes, dîmes, champarts et autres revenus qu'il tenait d'elle en fief à Praville, Viabon, Fresnay l'Aubry et autres lieux (230).

On possède l'original des lettres du 26 juin 1452 par lesquelles Charles VII notifia que Marie de Garencières, dame de Massy et du Puiset, lui avait présenté entre les mains de son chancelier, l'hommage-lige du château, terre et baronie de Massy, du fief et haute justice de Limours, Pommeret et Chaumusson, mouvant de la vicomté de Paris (231). D'autres lettres du même jour indiquent qu'elle fit hommage et aveu pour la seigneurie de Croisy, en la châtellenie de Pacy : il en existe une notification du 30 juillet 1456 par la Chambre des Comptes au bailli d'Evreux (232). Le 12 juin 1453, comme dame de Romainville, elle bailla la déclaration du fief des Jumeaux. En septembre 1454, elle présenta à l'évêque de Chartres l'hommage du fief de la Pelisse (233).

Le 29 juillet 1456, elle avoua tenir du roi, à cause de son comté d'Evreux, le fief de Hardencourt, dans la paroisse de ce nom et la châtellenie de Pacy, « ouquel souloit avoir deux manoirs, lesquels sont de présent en décadence et en ruyne totale, coulombier, jardins, pressouer à ban, le patronage dudit lieu, quarante acres de terre labourable qui soulaient valoir seize setiers de grain à la mesure de Pacy et ne valent plus que six ;

trente acres de bois à ardoir, rivière et pescherie ès moulins de Cocherel aux religieux de Saint-Ouen de Rouen et de Jumièges, à cause du prioré de Jouy » (234). A l'original est appendu son sceau, rond, de 30 mm, parti à 7 coquilles qui est de Kermoisan, et d'un chevronné qui est de Garencières, avec cette légende autour : + SEEL . MARIE . DE ... IÈRE, l'écu surmonté d'un ange à micorps, les ailes éployées.

Le 25 septembre 1461, elle présenta au roi Louis XI qui venait de monter sur le trône, entre les mains du chancelier, les foi et hommage-lige qu'elle devait pour la baronie et château de Massy avec leurs dépendances, la seigneurie et château de Croisy, la terre d'Hardencourt et le fief de Villiers-le-Comte (235). Le 11 mars 1462, elle obtint main-levée de la saisie faite au nom du procureur du roi sur son fief de la rue de la Petite-Sellerie à Chartres. Le 8 janvier 1467, devant Guillaume Guyot, notaire royal à Orléans, Michel Chartier, bourgeois de cette ville, déclara tenir de Marie de Garencières, à cause de sa seigneurie du Puiset, la censive de sept maisons, assises à Chartres en la rue des Petits Selliers, plus sept muids de terre avec deux vassaux à Louville-la-Chenard (236).

L'hôtel d'Amblainvilliers, relevant de la baronie de Massy, avait été cédé par Jean de Lévis, comte de Villars, à Jean Croizenot, curé de Saint-Voir au diocèse de Clermont, qui le revendit le 5 avril 1464 à Barthélémy Claustre, conseiller au Parlement, à charge de foi et hommage envers la dame de Massy. Sa déclaration ne donna pas satisfaction à Marie de Garencières qui lui infligea un blâme par sentence du prévôt de Montlhéry; l'acquéreur en appela au Parlement; un arrêt du 13 août 1467 ordonna « que le dit appelant jouira de ce qu'il a en son dénombrement sous la main du roi » (237).

Marie de Garencières mourut avant la fin de ce procès et fut inhumée dans l'église de Massy. Sur sa pierre tombale, la représentant en costume de veuve, Gagnières a lu l'inscription suivante : ICY . GIST . NOBLE . DAME . MARIE . DE . GAREN-
CIÈRES . DAME . DE . MACY . CROISI . ET . DV . PUISET .
FILLE . DE . FEV . MESSIRE . IEHAN . DE . GARENCIERES .
CHLR . EN . SON . VIVANT . Sgr . DE . MACY . ET . DE . DAME .
IEHNE . DE . VILLIERS . EN . SON . VIVANT . DAME . DVDIT .
MACY . LAQVELLE . TRESPASSA . L'AN . M.CCCC.LX.VII .
LE . XIV^e . IO^r . D'AVRIL . APRES . PASQVES . DIEV . AIT .
L'AME . DE . LI . AMEN. (238).

Contrairement à l'opinion adoptée jusqu'ici, Marie de Garen-cières n'eut pas d'héritier direct ; de son premier mari Jean III de Gaillon, ravi par une mort prématurée, elle avait eu deux fils morts sans postérité bien avant elle. D'autre part, Kermoisam n'eut pas d'enfants ; il fit son testament par lequel il laissait ses biens propres à un neveu de même nom. Avec l'assentiment de sa femme, il y avait ajouté un legs seulement connu par un acte du 12 décembre 1450 portant « offre d'hommage et de profit de rachat pour Le Puiset, faite par Yon de Kermoisam, écuyer, au nom d'Olive de la Haie, sa femme, nièce et héritière de Tugdual de Kermoisam dit le Bourgeois (239) ». Olive mourut en 1458, et en vertu d'une clause de retour, Marie de Garen-cières reprit possession du Puiset, mais le 12 juillet 1458, elle dut payer au trésorier du duc d'Orléans la somme de deux cents écus d'or, restant due sur celle de trois cents écus à laquelle elle venait d'être taxée pour les profits de rachat du Puiset (240).

D'autre part, elle avait institué pour son légataire universel son neveu Brunet de Gaillon, fils de Guillaume, qui était le frère cadet de Jean de Gaillon, son premier mari. Brunet qui plaidait en 1453 (241), mourut peu après, laissant quatre enfants : Jean V, Robert, Nicolas et Marguerite, veuve de Jean Le Métayer, écuyer, sieur de Guichainville. Par suite, Marie de Garen-cières dut modifier son testament : elle les institua ses héritiers et pour prévenir tout litige à propos du partage, elle détermina les lots.

A l'aîné, Jean V de Gaillon, elle assigna Massy, Croisy, Hardencourt et Villiers-le-Comte, dont il présenta l'hommage peu après son décès, le 28 mai 1467, et le renouvela le 21 juin 1484 (242). Le 9 mars 1468, sous le sceau de Pont-Audemer, Jean de Gaillon, écuyer, sieur de Massy et du Mesnil-Ferry, donna à bail la terre du Mesnil-Ferry à Richard Marquis, moyennant un loyer annuel de 135 livres (243) : cet acte est à rapprocher du délai d'hommage obtenu le 10 mai 1429 par Marie de Garen-cières pour le Mesnil-Ferry. Au cours d'un procès, Guillaume, fils de Jean de Gaillon, soulignera qu'il lui avait succédé dans la seigneurie de Massy, que celui-ci avait hérité de sa tante, Marie de Garen-cières (244).

Le 31 mars 1467, devant Jean Petit, notaire à Orléans, Marie de Garen-cières, dame du Puiset, de Massy et de Croisy, avait confirmé à Nicolas, fils de défunt Brunet de Gaillon et son arrière-neveu, le don qu'elle avait fait au dit Brunet de la châteltenie du Puiset, avec la terre d'Allaines achetée par elle, la métairie de Gironville, la Tour du Boille, le Plessis-Marly, Brandelon, Vallières-les-Jumeaux et Romainville (245). En 1484, comme sei-

gneur du Puiset, Nicolas de Gaillon reçut l'hommage du fief des Petits Selliers de Catherine Pasté, veuve de Michel Chartier (246). Nombreux sont les actes que l'on pourrait évoquer pour attester le legs fait à Nicolas de Gaillon, conseiller et chambellan du roi; il avait épousé Jeanne de Harville de Palaiseau.

Je n'ai rien trouvé de positif sur la part de Robert. Quant à Marguerite, de la Roque a eu entre les mains sa requête « contre son frère Jehan de Gaillon, chevalier, héritier en partie de Jehan de Gaillon et de Marie de Garencières, dame du Puiset, de Macy et du Viel-Evreux, avec Robert et Nicolas de Gaillon, ses frères, enfans dudit Brunet ». Pour être mise en possession de la seigneurie du Viel-Evreux que son frère lui déniait, elle dut exhiber la donation que sa tante lui en avait faite par devant le tabellion d'Igauville (247).

G. ESTOURNET.

*
**

- 197 — *Pièces originales* 1265, n^{os} 2-4.
- 198 — *Pièces originales* 1265, n^o 5.
- 199 — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1116.
- 200 — *Pièces originales* 1265, n^o 8. — De La Roque, II, 1117.
- 201 — De La Roque, II, 1117.
- 202 — G. du Fresne de Beaumont, *Chron. de Mathieu d'Escouchy*.
- 203 — Juvénal des Ursins, Monstrelet; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, I, 227. — G. Leroy, *Hist. de Melun*, p. 210.
- 204 — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 559.
- 205 — P. Charpentier et Cuissard, *Journal du siège d'Orléans*, p. 192.
- 206 — *Journal du siège*, p. 95.
- 207 — *Journal du siège*, p. 108.
- 208 — *Arch. du Loiret*, A 879.
- 209 — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, 603. — A. Le Vasseur, *Chron. d'Arthur de Richemont*, p. 105.
- 210 — D. Lobineau, I, 604. — *Chron. d'Arthur de Richemont*, p. 113.
- 211 — A. Le Vasseur, *Chron. d'Arthur de Richemont*, p. 124.
- 212 — *Chron. d'Arthur de Richemont*, p. 254.
- 213 — *Chron. d'Arthur de Richemont*, p. 129.
- 214 — *Chron. d'A. de Richemont*, p. 137.
- 215 — *Chron. d'A. de Richemont*, p. 260. — D. Lobineau, I, 606.
- 216 — *Chron. d'A. de Richemont*, p. 147. — D. Lobineau, I, 610.
- 217 — *Bibl. nat.*, Clairambault, XXV p. 1847. — G. Demay, *Inv. des sceaux*, n^o 4994. — De La Roque, II, 1117.

- 218 — *Chron. d'A. de Richemont*, p. 167. — D. Lobineau, I, 623.
219 — *Chron. de Mathieu d'Escouchy*, p. 260, 263.
220 — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1117.
221 — D. Lobineau, I, 641.
222 — D. Lobineau, I, 645.
223 — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1117.
224 — *Arch. nat.*, H 3859.
225 — *Arch. nat.*, P 50 , n° 1112; — P 54, n° 1690.
226 — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1117.
227 — *Bibl. nat.*, ms. français 24125, p. 20, 173; 24128, p. 40; — J.-B. Souchet, *Hist. de Chartres*, III, 380.
228 — *Arch. nat.*, R⁴ 1140, n°s 122-124; R⁴* 400, n°s 14-16. — *Arch. du Loiret*, A 860, 867.
229 — *Bibl. nat.*, ms. français 24128, p. 40.
230 — *Pièces originales*, 1608, dⁿ 37149, n° 2.
231 — *Arch. nat.*, P 1, n° 164.
232 — *Pièces originales*, 1280, n°s 141, 142.
233 — *Bibl. nat.*, ms français 24125, p. 173; 24134, p. 98.
234 — *Pièces originales*, 1280, n° 140.
235 — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1118. — *Arch. nat.*, P 17, n° 438.
236 — *Bibl. nat.*, ms. français 24126, p. 57; 24129 p. 60. — Etude de M^r Fauchon, à Orléans, reg. Petit.
237 — *Arch. nat.*, S 2925; LL 1150, p. 620. — G.-M. Staës, Amblainvilliers (*Bull. comm. Antiq. et Arts de Seine et Oise*, 1935).
238 — *Bibl. nat.*, ms. français 8224, p. 453.
239 — *Arch. nat.*, R⁴* 400, n° 18. — *Arch. du Loiret*, A 1987. — On ignore le lien de parenté qui pouvait rattacher à Tudual, Jean de Kermoisan, curé de Massy, de 1458 à 1466 (Dr Bailliart, *Hist. de Massy*, p. 136).
240 — *Arch. nat.*, R⁴* 1140, n° 124; 400, n° 19.
241 — *Bibl. nat.*, Dossiers bleus 298, dⁿ 7583.
242 — *Arch. nat.*, P 1, n° 330. — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1118.
243 — *Pièces originales*, 1265, n° 14.
244 — *Arch. nat.*, S 2925, acte du 22 août 1506. — Staës, Amblainvilliers.
245 — *Arch. nat.*, R⁴* 402, p. 471.
246 — *Bibl. nat.*, ms. français 24132, p. 76, 254, 723; 24129, p. 66, 188, 539, 665, 668, 680, 701, etc.
247 — De La Roque, *Hist. d'Harcourt*, II, 1117.

Louis XV et la deuxième Dauphine à Corbeil

Le mardi 7 février 1747, Louis XV partait de Choisy se rendant à Brie, appelé aujourd'hui Brie-Comte-Robert, pour aller au-devant de Marie-Josèphe, fille de l'Electeur de Saxe, roi de Pologne : la princesse venait à Versailles épouser le Dauphin Louis, veuf de l'Infante d'Espagne Marie-Thérèse, morte à Versailles le 22 juillet 1746.

Le 14 janvier, elle avait quitté Dresde où le 10 elle avait été mariée par procuration. Par Strasbourg, Colmar, Belfort elle avait gagné notre route nationale n° 19 qui l'avait amenée ce mardi 7 février, près de Guignes-Rabutin, à la croisée du chemin conduisant à **Corbeil**, notre route nationale n° 447. C'est là que la princesse se jeta aux genoux de Louis XV qui la releva, l'embrassa et l'emmena dans son carosse, qui contenait également le Dauphin et les duchesses de Brancas et de Lauraguais, à **Corbeil** où se trouvaient réunis les princes du sang, les ministres, les ambassadeurs étrangers et les gens de la Cour venus de Choisy.

Le *Mercure de France* (1), le duc de Luynes, dans ses Mémoires (2), ont donné le récit des cérémonies qui ont accompagné l'arrivée en France et à Versailles de la Dauphine Marie-Josèphe ; nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de reproduire la relation du bref séjour à Corbeil de Louis XV, consignée par le marquis de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, dans son *Journal* manuscrit conservé dans les Archives du Ministère des Affaires Etrangères (3) ; cette relation forme un curieux chapitre de l'histoire de Corbeil et laisse apparaître, en même temps, la complexité des règles du Cérémonial royal.

Voici donc le compte-rendu de l'introducteur des ambassadeurs :

« Le mardi 7 février 1747, le Roi, accompagné de ses principaux officiers et de quelques seigneurs de la Cour, partit avec

Monseigneur le Dauphin de Choisy pour se rendre à Brie, d'où Sa Majesté alla au-devant de Madame la Dauphine à quelque distance de la ville ; le Roi revint avec cette Princesse à Corbeil où les Princes du Sang se trouvèrent à leur arrivée.

Je m'y étais rendu quelques heures avant le Roi. J'y vis le Comte de Loss (4), ambassadeur du roi de Pologne, lequel était allé au-devant de la Dauphine au-delà de Strasbourg et avait accompagné cette Princesse dans sa route depuis cette ville jusqu'à Corbeil. Il me pria de le présenter au Roi et de demander pour lui à sa Majesté la permission de se trouver le lendemain à Choisy. Je fis entrer le Comte de Loss dans la Chambre de Madame la Dauphine où étaient le Roi et toute la Cour. Je n'eus pas le temps de présenter cet ambassadeur à Sa Majesté qui, dès qu'Elle l'eût aperçu dans la foule, s'approcha de lui et lui fit un compliment en lui disant : « M. de Loss, vous nous avez amené là une Princesse fort aimable ».

Le Roi, après une demi-heure de conversation, sortit de chez Madame la Dauphine.

Pendant son absence, les Princes du sang demeurèrent chez cette Princesse où ils furent assis sur des pliants comme ils l'avaient été à Etampes (5) chez la feue Dauphine lors de son arrivée.

L'Ambassadeur du Roi des Deux-Siciles (6) s'était rendu à Corbeil et se trouvait des premiers sur le passage de Madame la Dauphine ; il lui fit un compliment de la part de la Reine des Deux-Siciles, sa sœur. Il eût été plus convenable que cet ambassadeur eût attendu, pour s'acquitter de sa commission, qu'il se fût fait connaître à cette Princesse à qui j'aurais eu l'honneur de le présenter.

Le Roi et la Dauphine jouèrent au lansquenet jusqu'à l'heure du souper. Sa Majesté, Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine soupèrent avec les Princes du sang et les Dames qui avaient été au-devant de cette Princesse.

Je parlai à M. le Comte de Charolais, qui faisait les fonctions de Grand-Maitre, de la destination des tables du Roi, pour savoir si j'y ferais manger le comte de Loss et l'ambassadeur du Roi des Deux-Siciles. Sur ce qu'il me répondit que la table du grand-Maitre destinée aux grands Officiers et aux Seigneurs qui avaient suivi le Roi, était servie par les Officiers de la bouche et réputée la même que celle de Sa Majesté à laquelle les ambassadeurs ne sont admis qu'à l'Armée seulement, j'engageai l'Intendant à

inviter ces ambassadeurs à souper. M. le Comte de Loss y vint seul, parce que l'ambassadeur de Naples ne soupe point. Il était indisposé et se rendit de bonne heure dans un château à un quart de lieu de **Corbeil** où les Maréchaux des Logis du Roi lui avaient marqué un logement, ainsi qu'au duc d'Huescar (7) ambassadeur d'Espagne ; ce dernier ne vint point à **Corbeil** parce qu'il était malade.

Le Comte de Loss eut un logement marqué aussi par les Maréchaux des Logis du Roi, mais il ne l'occupa pas, parce que le Maréchal de Saxe (8) lui en céda un qui était plus à portée.

Le soir, je demandai au Roi si Sa Majesté permettrait au comte de Loss de se rendre à **Choisy** le lendemain ; Sa Majesté m'ayant répondu qu'Elle le trouvait très bon, je rendis cette réponse à l'ambassadeur.

Le mercredi 8 février 1747, le Roi, le Dauphin et la Dauphine étant partis de **Corbeil** à midi, arrivèrent à deux heures et demie à **Choisy**. La Reine, accompagnée de Mesdames, des Princesses du sang, suivie de ses dames d'honneur, d'atour et du Palais, se trouva à une lieue de distance de **Choisy** où se fit son entrevue avec la Dauphine ».

Les deux maisons où le Roi et le Dauphin passèrent la nuit du mardi 7 février au mercredi 8 étaient toutes deux sur la rive gauche de la Seine, tandis que la maison de Mme la Dauphine était sur la rive droite ; mais, comme ces trois maisons étaient assez éloignées du **Pont de Corbeil**, nous dit le duc de Luynes, Louis-Jean Bertier de Sauvigny, intendant de la Généralité de Paris (9), avait fait construire un pont de bateaux couvert ; c'est par ce pont improvisé que le Roi et son fils revinrent à pied chez eux après le souper qui avait eu lieu, nous dit encore le duc de Luynes, dans la maison de Mme la Dauphine.

On avait recouvert le pont de toiles peintes et la précaution n'était pas inutile, car, en ce début de février les pluies étaient continues ; à tel point que la Seine ne cessait de monter et qu'il fallut ajouter de nouveaux bateaux pour allonger le pont.

Louis XV logea dans la maison du beau-père de Mme Desmoulins, tandis que son fils coucha dans la maison du bureau des Coches d'eau, chez Richard ; quant à Mme la Dauphine, elle fut reçue dans la maison du Tremblay, située, en face même du pont improvisé, à l'entrée du Vieux-Corbeil et appartenant alors à Jacques-Bernard Durey de Noinville, époux de Marie-Suzanne-Françoise-Pauline de Simiane. La ville de **Corbeil-Essonnes**

conserve une voie publique portant le nom de **rue de la Dauphine**, ainsi qu'une **ruelle de la Dauphine** joignant cette rue à la rue de Gournay. La **rue de la Dauphine**, partant de notre route nationale n° 7, traverse la route nationale n° 191, passe au-dessus de l'Hospice et se prolonge par l'Allée des Ormes jusqu'à la Seine, vis-à-vis de Saintry, situé sur l'autre rive du fleuve.

Ne peut-on penser que cette rue doit son nom au passage de la deuxième Dauphine à Corbeil et à Essonnes ?

Il semble difficile que la ville de Corbeil ait pu fournir alors un logement à tous les grands personnages venus pour saluer la nouvelle Dauphine. On a vu que le comte de Loss, ambassadeur du roi de Pologne, reçut l'hospitalité du Maréchal de Saxe, alors possesseur du château de la Grange-du-Milieu. Le Cardinal de Tencin alla coucher à Etiolles chez M. de Tournehem.

Il avait été convenu que la Reine irait au-devant de Mme la Dauphine jusqu'à la **Cour de France** à Juvisy; il fut ensuite décidé que la Reine partirait à midi de Versailles et que lorsqu'elle serait arrivée sur le chemin de Fontainebleau, elle suivrait ce chemin au pas et enverrait un homme à cheval pour avertir le Roi qui alors réglerait sa marche sur celle de la Reine.

De son côté, le Roi partit de **Corbeil** le mercredi 8 février à onze heures et demie, emmenant dans son carrosse le Dauphin et la Dauphine, ainsi que Mmes de Brancas et de Lauraguais; mais la Reine n'ayant quitté Versailles qu'après l'heure de midi, le Roi était arrivé à la **Vieille Poste** avant qu'on ait aperçu les carrosses de la Reine; il lui envoya donc un écuyer et continua sa marche au très petit pas (10).

A cette époque, le chemin de Versailles à Choisy passait plus au nord que le tracé de la route actuelle ouverte à partir de 1749. C'est donc entre la **Vieille Poste** et le chemin de Chevilly-la-Rue à Thiais, au milieu des champs, que la Reine put faire la connaissance de la princesse qui le lendemain allait définitivement devenir sa belle-fille.

Robert de COURCEL.

1) Mercure de France. Février 1747, p. 161-179.

2) Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV... Paris, Firmin-Didot. 1860-1865. 17 vol. in-8°. T. VIII, pp. 93, 94, 103, 105-107.

3) Arch. des Aff. Etr. France. Mémoires et Documents. Cérémonial. n° 1852, f° 79-81.

4) Le comte Jean-Adolphe de Loss, ministre du roi de Pologne, Electeur de Saxe en France, ambassadeur extraordinaire pour le mariage de la Dauphine.

5) Voir dans le volume du Comte de Poilhoie de Saint-Périer, *La Grande Histoire d'une petite ville Etampes*, Etampes. Impr. La Semeuse. 1938. 1 Vol. in-8, p. 74-75, le récit de la réception de l'Infante Marie-Thérèse à Etampes les 20, 21 et 22 Février 1745 par Louis XV et le Dauphin.

6) Le Marquis de Saint-Georges, Prince d'Ardore, ambassadeur du Roi des Deux-Siciles en France de 1741 à 1753.

7) Le duc de Huescar, 12^e duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne en France de 1746 à 1748.

8) Maurice de Saxe était alors possesseur du château de la Grange-du-Milleu.

9) Père de Louis-Bénigne-François Bertier de Sauvigny, massacré en 1789.

10) Mémoires du duc de Luynes, T. VIII, pp. 105-107.

VARIÉTÉS

Reclassement des collections de la bibliothèque municipale de Corbeil-Essonnes

Depuis un an environ, a été entrepris le reclassement complet des collections. Il s'agit de substituer au classement topographique existant, qui se révèle déficient dans le cas d'une bibliothèque destinée à s'accroître, et qui entraîne une cotation trop compliquée, un classement par formats et une cotation numérique continue.

Le fonds est divisé en fonds ancien, fonds moderne, fonds local, périodiques et collections, respectivement dotés des désignations A, M, L, P et C. Ces lettres sont suivies d'un nombre qui indique à la fois le format des volumes et leur place sur les rayonnages.

Le fonds ancien, considéré comme fonds mort, sera emmagasiné dans une pièce spéciale mise à la disposition de la Bibliothèque par la Municipalité, tandis que les fonds moderne et local resteront dans les trois salles où la totalité des collections est installée actuellement.

Ce système présente deux avantages : il permet de décongestionner les salles en évacuant une partie des ouvrages, ceux qui sont le moins souvent consultés, et de supprimer ainsi l'alignement des livres sur deux rangs ; il assure une meilleure conservation des volumes, en même temps qu'un gain de place, en les groupant par formats.

D'autre part, le fait de dresser simultanément des registres topographiques (sur lesquels les livres sont inscrits d'après leur cote et la place qu'ils occupent en rayon) doit rendre possible un inventaire rapide des collections.

Les ouvrages rares ou précieux à quelque titre (incunables, ouvrages anciens illustrés, éditions originales) sont groupés dans une réserve.

Pour permettre aux usagers d'utiliser au mieux les richesses réelles de la bibliothèque, des catalogues sur fiches sont mis

progressivement à leur disposition. Lorsque les travaux seront terminés, au lieu du seul registre d'entrée dont ils usaient, les lecteurs trouveront :

— un catalogue alphabétique par noms d'auteurs et catalogue d'anonymes ;

— un deuxième exemplaire de ce catalogue, où les ouvrages seront en sus classés par catégories : philosophie, littérature, histoire, géographie, romans, etc.. ;

— un catalogue alphabétique de matières, c'est-à-dire où les ouvrages sont classés par ordre alphabétique du ou des mots qui désignent les sujets traités. Ce catalogue fournit au lecteur le moyen de retrouver les ouvrages dont il ne connaît que le sujet, et, de plus, lui permet d'obtenir une documentation sur un sujet déterminé ;

— un catalogue alphabétique par titres pour les romans.

Toutes ces réalisations exigent, selon l'estimation de M. l'Inspecteur général des Bibliothèques de France, des travaux d'une durée de quatre ans environ. A l'heure actuelle, 2 800 titres ont été catalogués et reclassés (5 000 vol. environ).

M. CORNAND.

Les ruines de Notre-Dame de Corbeil

Puisque la municipalité de Corbeil semble décidée à sauvegarder les trop rares vestiges d'une ville qui posséda sept édifices religieux, nous espérons qu'elle pourra envisager dans un proche avenir, le retour des ruines de l'église Notre-Dame exilées dans le parc du château de Montgermont à Pringy (S.-et-M.).

Cette église construite au cours du XII^e siècle, entre le quai de la Seine et la rue Notre-Dame, dans l'axe de la rue Neuve Notre-Dame qui fut percée après sa démolition était une œuvre admirable que Monsieur Francis Salet nous a restituée dans son étude : **Notre-Dame de Corbeil**, Paris, 1941. Désaffectée et détériorée sous la Révolution, elle fut entièrement démolie vers 1820 et « sa fière silhouette s'est effacée d'un paysage que toute poésie et toute noblesse ont en même temps déserté ». Mais, par bonheur, deux magnifiques statues-colonnes échappèrent au massacre (elles sont actuellement au Musée du Louvre) et le Comte de Gontaut-Biron acheta les colonnes et les arcades d'une travée de la nef, un des piédroits du portail, une porte de la façade,

des morceaux du tympan et des pierres tombales qu'il fit remonter dans le parc de son château de Montgermont.

Ces débris y sont toujours et suffisent à donner idée de la beauté de cette église disparue. Souhaitons avec M. Francis Salet que « Quelque musée ou du moins quelque abri puisse les recueillir avant qu'ils n'aient laissé leur fragile beauté s'évanouir dans l'ombre humide des grands arbres ».

P. C.

Les archives de Fleury-en-Bière

En 1948, Monsieur le Marquis de Ganay déposa aux Archives Départementales de Seine-et-Marne les archives conservées au château de Fleury.

Ce fonds avait été fort malmené et complètement bouleversé par les troupes allemandes qui logèrent au château pendant l'occupation. Il vient d'être reclassé et inventorié; il est donc désormais à la disposition des chercheurs.

Malgré d'importantes lacunes, il forme un bel ensemble fort précieux pour l'histoire régionale, féodale et sociale :

Il renferme bien entendu, des documents relatifs aux familles Clause et d'Argouges et à leur vaste domaine qui comprenait les seigneuries de Fleury-en-Bière, Saint-Martin-en-Bière, Arbonne et le Marquisat de La Chapelle-la-Reine et d'Achères, sans compter des droits divers sur parties de Courances, Milly, Oncy, Soisy-sur-Ecole (en Seine-et-Oise).

Il est aussi une source de documentation de premier ordre sur les terres, les familles et la vie de ces régions depuis le XIV^e siècle.

P. C.

CHRONIQUE

La " fusion " de Corbeil et d'Essonnes

En vertu d'un décret du 4 août 1951, les villes de Corbeil et d'Essonnes ne forment plus qu'une seule Commune, qui a pris le nom de Corbeil-Essonnes. La municipalité de la nouvelle ville a bien voulu continuer à accorder à notre Société l'appui qu'elle avait trouvé auprès des municipalités de Corbeil et d'Essonnes. Nous avons ainsi tout lieu d'espérer que la municipalité de Corbeil-Essonnes, bien qu'elle soit absorbée par les problèmes que posent l'organisation et l'administration d'une ville importante, ne négligera pas pour autant le patrimoine artistique, historique et archéologique des deux cités, dont le sort est désormais lié.

La remise en état du Musée Saint-Jean

Tous les amis du Musée Saint-Jean constatent avec peine que ce Musée et le beau monument qui l'abrite, sont depuis le bombardement qu'a subi la ville de Corbeil, en août 1944, dans un triste état de délabrement. Rien n'a été fait depuis ce bombardement. Les verrières détruites n'ont pas été remplacées, la toiture de l'édifice est en mauvais état et les collections réunies avec patience par les fondateurs du Musée ne sont plus à l'abri.

Cette situation ne pouvait pas laisser indifférents les membres du Conseil d'Administration de notre Société, qui n'oublent pas que le Musée Saint-Jean fut créé en 1897 par Monsieur Dufour, secrétaire général de la Société, avec le concours et l'appui de Monsieur Paul Darblay et de Monsieur Aymé Darblay. Notre Président ne manqua pas de s'enquérir auprès de la Municipalité de Corbeil des mesures qui pouvaient être envisagées pour sauver le Musée et l'église Saint-Jean. Des difficultés administratives

avaient malheureusement rendu, jusqu'à présent, impossible toute action efficace.

La presse s'émut à son tour. Un article paru l'an dernier dans le journal « **Le Figaro** », suivi d'une série d'articles publiés par le journal « **Le Républicain** », eurent un effet salutaire et les services intéressés : Monuments historiques, Ministère de la Reconstruction et Municipalité de Corbeil-Essonnes, semblent, au moment où nous écrivons, sur le point de s'entendre pour faire effectuer les réparations qui s'imposent. Nous avons obtenu l'assurance que notre Société serait tenue au courant des décisions qui seront prises. Nous ne pouvons que nous en réjouir, en exprimant le vœu qu'aucun nouveau retard ne vienne s'opposer à la réalisation d'une œuvre indispensable, si l'on veut sauvegarder un des rares monuments du passé qui, à Corbeil, nous ait été conservé.

André Cros.

BIBLIOGRAPHIE

Notre collègue Monsieur Paul Regibier nous communique une intéressante étude de Monsieur André Desfeuilles, parue dans le bulletin de l'Institut Napoléon sur « la fabrication des poudres de guerre à Essonnes (1805-1814) ». L'Empereur visita la poudrerie le 31 mars 1805. Le Commissaire des Poudres, Pierre Marie Claude Robin, qui dirigeait alors la poudrerie, relatant cette visite, fait de Napoléon I^{er} le portrait suivant : « Je lui ai trouvé la physiologie dure et froide, la démarche peu noble, mais l'air vigoureux et la tête pensante, le son de voix aigre et guttural, les manières, le ton peu aimable et très impérieux. Il m'a donné, comme à tout le monde, la preuve de la multitude de connaissances de détail qu'il a dans toutes les parties de l'administration et de la facilité avec laquelle il démêle toutes les idées et s'en sert dans les occasions ; mais j'ai trouvé qu'il savait se faire craindre, obéir, admirer, mais non pas se faire aimer. C'est un mélange de César, d'Alexandre, de Tamerlan, de Charlemagne, de Frédéric ; mais ce n'est point Henri IV ».

A. C.

*
**

Dans « Monsieur, frère de Louis XIV », Philippe Erlanger rapporte l'anecdote suivante, bien connue d'ailleurs, mais que nous croyons bon de reproduire une fois de plus. La scène se passe au château de Corbeil, en 1652. Louis XIV avait alors 12 ans et Monsieur 9 ans.

Le 24 avril, le campement avait été transporté de Montereau à Corbeil. « Le Roi, conte le valet de chambre la Porte, voulut que Monsieur couchât dans sa chambre qui était si petite qu'il n'y avait que le passage d'une personne. Le matin, alors qu'ils furent réveillés, le Roi, sans y penser cracha aussitôt sur le lit de Monsieur, qui cracha exprès sur le lit du Roi, qui, un peu en colère, lui cracha au nez ; Monsieur sauta sur le lit du Roi et pissa dessus ; le Roi en fit autant sur le lit de Monsieur. Comme ils n'avaient plus de quoi ni cracher ni pisser, ils se mirent à tirer les draps l'un de l'autre dans la place, et, peu après, ils se mirent à se battre. Pendant ce démêlé, je faisais ce que je pouvais pour arrêter le Roi, mais, n'en pouvant venir à bout, je fis avertir Monsieur de Villeroy qui vint mettre le holà ».

A. C.

Chanoine Edouard WEISS. — *Histoire de Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise)*. — Paris, Impr. Rapide Moderne. - 1951 - 1953. — 2 vol. in-8°.

M. le Chanoine Edouard Weiss, curé-doyen de Sucy-en-Brie, dont il fut le pasteur pendant 32 ans et tout récemment décédé,

a exposé l'histoire de Sucy depuis les temps les plus anciens ; il la suit dans sa vie générale, religieuse et sociale ; des personnages qui ont habité Sucy, les Coulanges, la future marquise de Sévigné, Mme de la Guette, Diderot, les Lambert de Thorigny, la famille de Sainte-Amaranthe, il trace une série de portraits très vivants ; de même, il donne des demeures de jadis des descriptions qui font regretter leur disparition. Cet ouvrage amplement documenté ne peut manquer de retenir l'attention de ceux qui prennent intérêt à l'histoire de la région parisienne.

E. AUVRAY.— *Les élections à la Convention Nationale dans le département de Seine-et Oise. Août-Septembre 1792.*

Cette étude a fait l'objet d'une communication présentée par notre collègue de Dourdan au 78^{me} Congrès national des Sociétés Savantes qui s'est tenu à Toulouse au mois d'avril 1953. L'auteur met en lumière les conditions dans lesquelles les électeurs votant dans les Assemblées primaires ont élu les 728 électeurs de Seine-et-Oise qui se sont réunis à Saint-Germain pour élire à leur tour 14 députés à la Convention et 5 suppléants. Ce travail très documenté s'applique à l'ensemble du département, mais les membres de notre Société y trouveront des précisions intéressantes sur la région qui les touche de plus près.

*
**

Nous avons relevé dans le **Bulletin de la Société d'Etudes historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne**, n° 80, juil.-sept. 1953, la deuxième partie d'un article de M. H. Raulin intitulé « Structure agraire à la limite du Hurepoix et du Gâtinais ». Dans ce numéro, M. Raulin étudie les facteurs comparés de l'activité rurale dans deux communes limitrophes : Mondeville et Champcueil (facteurs physiques, techniques, économiques et sociaux).

*
**

M. le Chanoine L. GUIBOURGÉ vient de publier : *Etampes, la Favorite des Rois.*

Nul n'était mieux qualifié que l'ancien Archiprêtre d'Etampes pour ramasser en 57 pages la « grande histoire d'une petite ville ».

A l'agrément de la présentation vient s'ajouter le charme du style qui recouvre une profonde érudition ; avec les adresses utiles qu'il contient et un plan de la ville, cet opuscule est, en même temps qu'un guide, un beau morceau d'histoire régionale et générale.

Ces pages sont « introduites » par M. B. Durand, maire d'Etampes, qui souligne tout l'attrait de la ville qu'il administre.

NÉCROLOGIE

Plusieurs membres de notre Société sont décédés depuis la parution de notre dernier Bulletin :

M^{me} Jacques Zeiller, née Solacroup, femme de M. Jacques Zeiller, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) et l'un des vice-présidents de notre Société ;

*
**

MM. Daniel Chatelin, avoué honoraire, décédé le 15 octobre 1952 ; pendant de longues années, il a exercé les fonctions d'avoué à Corbeil ;

*
**

le Comte de Poilloüe de Saint-Périer, ancien Président de la Société **les Amis d'Etampes**, auteur du charmant volume intitulé : **La Grande histoire d'une petite ville, Etampes**, et l'un des plus érudits connaisseurs de l'histoire de notre région ;

*
**

Adrien Gaignon, ancien secrétaire général des **Amis d'Etampes**.

*
**

M. Combes-Marnès, décédé le 28 avril 1952, bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil, qui, s'il ne fut pas membre de notre Société, comptait parmi ses amis.

Nous tenons à saluer ici leur mémoire dont notre Société conserve fidèlement le souvenir.

R. C.

Président de la Société : M. Robert DE COURCEL, 47, rue de Bellechasse, Paris. VII^e.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées :

Aux Secrétaires :

D^r J.-P. BAILLIART,
47, rue de Bellechasse,
Paris, VII^e.

M^{me} CAVAILLER,
56, rue Féray
Corbeil-Essonnes (S.-et-O.).

Au Trésorier :

M. André CROS,
notaire, à Corbeil-Essonnes (S.-et-O.)

Cotisation annuelle : **300** francs ; **250** francs pour MM. les membres du Clergé et de l'Enseignement.